

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES**SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
(COMPTES ANNUELS)****CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES**

Société coopérative à capital et personnel variables au capital actuel de 70 658 206,25 €.

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, 38100 Grenoble.

402 121 958 R.C.S. Grenoble.

A. — Comptes consolidés au 31 décembre 2006.**I. — Préambule.****1. — Cadre réglementaire**

1.1. Cadre réglementaire. — L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006) et du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole.

1.3. Normes applicables et comparabilité. — Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2006.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2005, et complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2006. Celles-ci portent sur :

— La révision de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel et concernant les écarts actuariels ainsi que les régimes groupe ;

— Les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et concernant la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures, d'une part, ainsi que les conditions de l'utilisation de l'option juste valeur d'autre part ;

— Les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et de la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance et portant sur les contrats de garantie financière ;

— L'interprétation IFRIC 4 qui porte sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient une location.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que le Groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle sur l'exercice. Ceci concerne en particulier :

— la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers ;

— l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations complémentaires à fournir sur le capital ;

— l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités pratiques de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 ;

— l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 ;

— l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés.

1.4. Format de présentation des états financiers. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

2. — Cadre général

2.1. Présentation juridique du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit. Siège Social : 15-17 rue Paul Claudel BP 67 38041 GRENOBLE Cedex 9.

Immatriculée au RCS Grenoble n° 402 121 958 Code APE 651 D.

Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole. — Un groupe bancaire d'essence mutualiste. — L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie regroupe les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en

exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



2.3. Relations internes au Crédit agricole :

2.3.1 Mécanismes financiers internes. — Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques. — Comptes ordinaires des Caisses Régionales : Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole s.a. Elles sont transférées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et Long Terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances - miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole s.a. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

— les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50%, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole s.a.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales — Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole s.a., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole s.a. — Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises. — Crédit Agricole s.a. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole s.a., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

— Titres à moyen et Long Terme émis par Crédit Agricole s.a. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.a., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole s.a., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole s.a. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole s.a. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole s.a., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

2.3.2. Autres relations internes : Informations relatives aux parties liées.

— Relations avec les Caisses locales : Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les caisses locales ont souscrit la quasi totalité des Parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités soit sous forme de comptes ordinaires soit sous forme de comptes courants bloqués rémunérés aux conditions de marché.

— Relations avec les SCI Hautes Faventines, Créagrisère et Vivarais : Ces SCI possèdent des immeubles qui sont quasi exclusivement loués au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ou à ses filiales.

II. — c ompte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	Notes	2006	2005
Intérêts et produits assimilés	6.1	396 999	371 993
Intérêts et charges assimilées	6.1	-231 109	-205 066
Commissions (produits)	6.2	157 151	144 547
Commissions (charges)	6.2	-19 346	-17 924
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	4 622	4 211
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4 – 8.4	24 952	21 717
Produits des autres activités	6.5	26 232	38 591
Charges des autres activités	6.5	-1 940	-1 520
Produit net bancaire		357 561	356 549
Charges générales d'exploitation	6.6 – 9.1 – 9.4	-182 347	-193 151
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6.7	-14 446	-16 789
Résultat brut d'exploitation		160 768	146 609
Coût du risque	6.8	-17 327	-15 469
Résultat d'exploitation		143 441	131 140
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.9	-841	926
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		142 600	132 066
Impôts sur les bénéfices	6.10	-39 570	-37 397
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		103 030	94 669
Intérêts minoritaires		0	-1
Résultat net – part du groupe		103 030	94 670

III. — Bilan consolidé au 31 décembre 2006.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2006	2005
Caisse, banques centrales, C.C.P	8.1	138 640	114 140
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2 – 8.2	26 147	27 039
Instruments dérivés de couverture	4.2	19 563	99 480
Actifs financiers disponibles à la vente	8.4 – 8.6	1 100 877	797 884
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1 – 8.5 – 8.6	358 618	651 114
Prêts et créances sur la clientèle	4.1 – 8.5 – 8.6	7 803 977	6 744 475
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.2	0	33 355
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8.6 – 8.8	229 024	204 633
Actifs d'impôts courants		0	0
Actifs d'impôts différés	8.10	15 563	49 024
Comptes de régularisation et actifs divers	8.11	163 163	163 686
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	8.14	802	856
Immobilisations corporelles	8.15	87 489	90 253
Immobilisations incorporelles	8.15	1 593	2 097
Écarts d'acquisition		0	0

Total de l'actif		9 945 456	8 978 036
------------------	--	-----------	-----------

Passif	Notes	2006	2005
Banques centrales, ccp	8.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2 – 8.2	2 532	7 040
Instruments dérivés de couverture	4.2	17 359	48 948
Dettes envers les établissements de crédit	8.7	5 735 282	5 210 126
Dettes envers la clientèle	4.1 – 8.7	2 278 468	2 137 684
Dettes représentées par un titre	4.5 – 8.9	71 282	19 918
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.2	3 374	75 697
Passifs d'impôts courants		3 614	1 136
Passifs d'impôts différés	8.10	0	27 756
Comptes de régularisation et passifs divers	8.11	157 612	106 601
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance		0	0
Provisions pour risques et charges	8.17 – 8.18	48 140	54 810
Dettes subordonnées	4.5 – 8.9	117 056	117 052
Capitaux propres	Tableau p.9 – 8.19	1 510 737	1 171 268
Capitaux propres part du groupe		1 510 737	1 171 268
Capital et réserves liées		330 251	309 095
Réserves consolidées		567 178	487 993
Gains ou pertes latents ou différés		510 278	279 510
Résultat de l'exercice		103 030	94 670
Intérêts minoritaires		0	0
Total du passif		9 945 456	8 978 036

IV. — Tableau de variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros.)

Tableau de variation des capitaux propres	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres Auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Capitaux propres au 1er janvier 2005	100 474	190 330	-227	430 161	0	228 010	1 041	67 612	1 017 401
Augmentation de capital	18 484								18 484
Variation des titres auto détenus			34						34
Dividendes versés en 2005				-12 001					-12 001
Dividendes reçus des CR et filiales				2 221					2 221
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						50 459			50 459
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)									0
Résultat au 31/12/2005								94 670	94 670
Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations				67 612				-67 612	0
Capitaux propres au 31 décembre 2005	118 958	190 330	-193	487 993	0	278 469	1 041	94 670	1 171 268
Changement de méthodes comptables									0
Affectation du résultat 2005				94 670				-94 670	0

Capitaux propres au 1er janvier 2006	118 958	190 330	-193	582 663	0	278 469	1 041	0	1 171 268
Augmentation de capital	21 138								21 138
Variation des titres auto détenus			18						18
Dividendes versés en 2006				-14 064					-14 064
Dividendes reçus des CR et filiales				1 507					1 507
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						230 768			230 768
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)									0
Résultat au 31/12/2006								103 030	103 030
Sortie de périmètre				-50					-50
Autres variations				-2 878					-2 878
Capitaux propres au 31 décembre 2006	140 096	190 330	-175	567 178	0	509 237	1 041	103 030	1 510 737

V. — Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à Long Terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie (En milliers d'euros)	2006	2005
Résultat avant impôts	142 600	132 067
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 500	9 881
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux provisions	5 157	-10 272
Intérêts courus non échus	6 379	0
Perte nette/gain net des activités d'investissement	835	-518
(Produits)/charges des activités de financement	5 672	5 835
Autres mouvements	-37 381	12 833
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-4 838	17 759
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	683 897	481 539
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-929 569	-502 996
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	60 496	-73 565
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	15 766	7 600
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1
Impôts versés	-42 043	-53 278
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-211 453	-140 699
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	-73 691	9 127
Flux liés aux participations	-17 302	-27 740
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-13 392	-2 501

Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-30 694	-30 241
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	8 604	8 722
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-5 668	-7 733
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	2 936	989
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-101 449	-20 125
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	301 845	321 970
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	114 140	108 681
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	187 705	213 289
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	200 396	301 845
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	138 518	114 140
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	61 878	187 705
Variation de la trésorerie nette	-101 449	-20 125

VI. — Notes annexes aux états financiers.

Note 1. – Principes et Méthodes comptables

1.1 Principes et méthodes applicables dans le groupe :

— Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40) : Le Groupe Crédit Agricole s.a. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole s.a. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 7 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations (hors écarts d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

— Les avantages au personnel (IAS 19) : Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

– Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

– Les avantages à Long Terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

– Les indemnités de fin de contrat de travail ;

– Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière — régimes à prestations définies : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit des assurances auprès de Prédica.

Plans de retraite — régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

— Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2) : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type d'avantage.

— Les instruments financiers (IAS 32 et 39) : Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2006 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2006.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Les titres :

Classification des titres à l'actif : Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance.

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés comme des actifs disponibles à la vente ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances ».

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie Disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "Disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

- Evaluation des titres : La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

- Dépréciation : Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

- Date d'enregistrement : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- Titres au passif (IAS 32).

Distinction dettes : capitaux propres.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Rachat d'actions propres.

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- L'activité de crédits : Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole s.a. aux Caisses Régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole s.a. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle, distribuées par les Caisses Régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole s.a. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses Régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Créances douteuses.

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;

Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Créances restructurées non douteuses : Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. Si elle est significative, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les en cours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Traitement des décotes et dépréciations : La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Provisionnement du risque de crédit sur base collective : Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses provisions sur bases collectives. Ces dernières sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques de chaque entité du groupe Crédit Agricole s.a. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de la provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres. A ce titre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis 2006 un coefficient correcteur élaboré par référence à un historique de 10 ans de pertes et par projection à horizon deux ans d'un niveau de provision théorique, afin de mieux appréhender son risque de crédit non avéré.

- Les Intérêts pris en charge par l'état (IAS 20) : Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole s.a. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Les passifs financiers : La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

-Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

-Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Les produits de la collecte : Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le groupe Crédit Agricole s.a., ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ».

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée au § 8.18.

- Les instruments dérivés : Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers. Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Eligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- Couverture de flux de trésorerie : La réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le Groupe Crédit Agricole s.a. privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union Européenne.

Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- Séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

- Les Garanties financières et engagements de financement. : Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, en application de la norme IFRS 4, demeurent évaluées conformément aux normes françaises, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

- Décomptabilisation des instruments financiers : Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie

-Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux, et

-Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

— Les impôts différés (IAS 12) : Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a) n'est pas un regroupement d'entreprises ;
- b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, dans la mesure où elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du Long Terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés sauf pour la quote part de 5% non déductible en cas de cession.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable ;
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

— Les activités d'assurance (IFRS 4) : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

— Les provisions pour risques et charges (IAS 37,19) : Le groupe Crédit Agricole s.a. a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- Les risques opérationnels ;
- Les engagements sociaux ;
- Les risques d'exécution des engagements par signature ;
- Les litiges et garanties de passif ;
- Les risques fiscaux ;
- Les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées selon le modèle prévu sont fournies au point 8.18

— Les contrats de location (IAS 17) : Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière. S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- Constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- Décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- Constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - L'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - La valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- La provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

— Les opérations en devises (IAS 21) : En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires. A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole s.a. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- Sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- Les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- Les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- Les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

Note 1.2. Les principes et méthode de consolidation.

— Périmètre de consolidation : Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- Le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

— La consolidation des Caisses régionales : Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme

de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

— Les notions de contrôle : Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Les exclusions du périmètre de consolidation : Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

— Les méthodes de consolidation : Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

- L'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

- La mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

— Retraitements et éliminations : Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

— Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21) : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiales étrangères.

— Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3) : En 2006 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type d'opérations.

Note 2. – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2006 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Il arrive cependant que des marges constatées à l'origine sur certains produits structurés et instruments financiers complexes soient établies à partir de modèles internes utilisant des données de marché non « observables ». Dans ce cas particulier, les marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement, puis, lorsque les données deviennent observables et que les modèles se standardisent, la marge résiduelle est constatée en résultat.

- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Tout ce qui concerne les avantages au personnel est détaillé dans le chapitre 9.

- Les dépréciations durables.

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

- Provisions pour créances irrécouvrables.

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la direction.

- Provisions pour risques et charges : L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2006 ;

- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements ;

- Constatation d'actif d'impôt différé.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Note 3. – Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2006 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

Note 3.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice.

— Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2006. : Aucune entité nouvelle n'est consolidée au 31/12/2006.

— Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2006. :

1) Cession de sociétés hors groupe Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Du fait de l'arrivée de la Caisse Régionale Centre-France dans le GIE AMT, l'intégration du GIE AMT à l'entité consolidant n'apportait plus d'éclairage supplémentaire sur le bilan ou le compte de résultat consolidé du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, comme de celui de chacun des caisses adhérentes. Le GIE AMT n'est plus consolidé au 31/12/2006.

3) Fusion ou absorption par une société du groupe. : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

4) Passage d'une consolidation directe à un palier. : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

— Changement de dénomination sociale. : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 3.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice : Néant.

Note 3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence : Néant

Note 3.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés : Néant

Note 3.5. Les participations non consolidées :

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
S.A.S rue de la Boétie	797 242	2,94	565 593	2,94
Sas sacam développement	23 343	2,95	22 578	2,95
S.N.C. CA titres	1 483	2,55	1 483	2,55
S.A. defitech	940	33,34	940	33,34
S.A.S sacam fireca	1 369	2,79	1 418	2,79
S.A.S. monecam finances	1 026	34,00	1 026	34,00
S.A.S. sacam international	26 439	2,94		
Autres participations	23 244		13 803	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	875 086		606 841	

(1) Dont 3 042 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable.

Pour un éclairage plus complet il est possible de se reporter au tableau 8.4 page 54 et au tableau de variation des capitaux propres page 9 (colonne variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente).

Note 3.6. Les écarts d'acquisition : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 4. – La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes met en oeuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les risques concentrés sur des activités économiques sont suivis de façon spécifique. Le Conseil d'Administration examine chaque année les risques filières auxquels la Caisse Régionale est exposée.

En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit les plus importants sur des contreparties, bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales, formalisées sous la forme d'une politique « Risques », de règles de division des risques, d'engagements par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;

- Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes mesure les catégories de risques identifiés de manière précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées, d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites ;

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles » et par une révision au moins annuelle de tous les autres. Ces revues sont effectuées en fonction des niveaux d'engagement et des risques identifiés (avérés ou non) soit par des instances associant la Direction Générale soit par les services spécialisés de la Caisse Régionale. La correcte classification des créances fait l'objet d'un réexamen trimestriel, au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est appréciée à intervalles réguliers par le Comité des risques trimestriel. Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Comité des risques trimestriel (revue des risques significatifs ou sensibles, en présence de la Direction Générale) et pour les dépassements de limites au comité de surveillance des risques en présence d'Administrateurs représentant le Conseil.

Note 4.1. Risque de crédit : Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale (jusqu'à 50 % maximum).

La Caisse régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de FONCARIS. En 2001 la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a opté pour les couvertures suivantes :

- Un premier seuil de 9,75 M€ à partir duquel la couverture est de 25% des engagements pour une cotisation réduite de moitié à la cotisation normale

- Un second seuil de 13 M€ au delà duquel la couverture est de 50% pour une cotisation normale.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de la garantie accordée par FONCARIS de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Le total des prêts éligibles à FONCARIS s'élève à 253.954 milliers d'euros pour une garantie de 110.677 milliers d'euros.

En 2006 malgré un contexte toujours difficile la Caisse Régionale a poursuivi sa politique de maîtrise des risques.

Des comités de risques mensuels et trimestriels sont en place depuis plusieurs années et procèdent à des revues de dossiers CDL permettant d'adapter les niveaux de provisionnement en fonction de l'évolution du risque.

L'ensemble de la politique crédit et de surveillance des risques fait l'objet chaque année d'une présentation au Conseil d'Administration. Cette présentation a eu lieu le 18 avril 2006. Les différentes filières économiques font également l'objet de présentations régulières devant le Conseil d'Administration.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

Concentrations par agents économiques.

Prêts et créances sur la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2006					
	En cours bruts	Dont en cours douteux	Provisions / en cours douteux	Dont en cours douteux compromis	Provisions / en cours douteux compromis	Total
Etat, Administrations et collectivités publiques	951 270	684	0	0	0	951 270
Institutions financières	130 143	1 117	1 110	125	114	128 919
Particuliers et professionnels	5 478 383	54 293	31 487	28 712	22 633	5 424 263
Entreprises	1 275 617	26 937	22 309	9 924	9 137	1 244 171
Autres agents économiques	43 766	106	88	78	78	43 600
Total	7 879 179	83 137	54 994	38 839	31 962	7 792 223
Créances rattachées nettes						34 045
Provisions collectives						-22 291
Valeurs nettes au bilan						7 803 977

(En milliers d'euros)	31/12/2005					Total
	En cours bruts	Dont en cours douteux	Provisions / en cours douteux	Dont en cours douteux compromis	Provisions / en cours douteux compromis	
Etat, Administrations et collectivités publiques	912 194	1 190	13	24	24	912 157
Institutions financières	16 118	0	0	0	0	16 118
Particuliers et professionnels	4 923 539	46 770	24 950	28 409	21 917	4 876 672
Entreprises	923 580	31 602	24 305	9 216	8 578	890 697
Autres agents économiques	35 006	86	62	40	37	34 907
Total	6 810 437	79 648	49 330	37 689	30 556	6 730 551
Créances rattachées nettes						29 853
Provisions collectives						-15 929
Valeurs nettes au bilan						6 744 475

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Etat, Administrations et collectivités publiques	159 868	116 543
Institutions financières	0	0
Particuliers et professionnels	565 447	550 352
Entreprises	430 603	446 248
Autres agents économiques	4 320	1 702
Total	1 160 238	1 114 845
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Etat, Administrations et collectivités publiques	360	3 113
Institutions financières	16 990	0
Particuliers et professionnels	58 297	90 511
Entreprises	332 712	296 435
Autres agents économiques	453	760
Total	408 812	390 819

Dettes envers la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Etat, Administrations et collectivités publiques	5 292	4 720
Institutions financières	1 321	1 994
Particuliers et professionnels	1 707 980	1 606 530
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	562 970	523 558
Non ventilé		
Total	2 277 563	2 136 802
Dettes rattachées	905	882
Valeur au bilan	2 278 468	2 137 684

Concentrations par zone géographique.

Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2006					Total
	En cours bruts	Dont en cours douteux	Provisions / en cours douteux	Dont en cours douteux compromis	Provisions / en cours douteux compromis	

France (y compris DOM-TOM)	7 857 322	82 825	54 845	38 693	31 838	7 770 639
Autres pays de l'UE	13 946	125	71	53	31	13 844
Autres pays d'Europe	3 347	109	54	13	13	3 280
Amérique du Nord	1 766	15	4	78	78	1 684
Amériques Centrale et du Sud	76	4	3	0	0	73
Afrique et Moyen Orient	1 063	57	16	2	2	1 045
Asie et Océanie (hors Japon)	1 034	2	1	0	0	1 033
Japon	625	0	0	0	0	625
Non ventilé						0
Total	7 879 179	83 137	54 994	38 839	31 962	7 792 223
Créances rattachées nettes						34 045
Provisions collectives						-22 291
Valeurs nettes au bilan						7 803 977

(En milliers d'euros)	31/12/2005					Total
	En cours bruts	Dont en cours douteux	Provisions / en cours douteux	Dont en cours douteux compromis	Provisions / en cours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	6 810 437	79 648	49 330	37 689	30 556	6 730 551
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Non ventilé						0
Total	6 810 437	79 648	49 330	37 689	30 556	6 730 551
Créances rattachées nettes						29 853
Provisions collectives						-15 929
Valeurs nettes au bilan						6 744 475

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 157 420	1 114 845
Autres pays de l'UE	1 235	
Autres pays d'Europe	1 273	
Amérique du Nord	36	
Amériques Centrale et du Sud	12	
Afrique et Moyen Orient	158	
Asie et Océanie (hors Japon)	102	
Japon	2	
Non ventilé		
Total	1 160 238	1 114 845
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	408 717	390 818
Autres pays de l'UE	58	

Autres pays d'Europe	37	
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
Total	408 812	390 818

Dettes envers la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
France (y compris DOM-TOM)	2 264 314	2 136 802
Autres pays de l'UE	7 735	
Autres pays d'Europe	2 360	
Amérique du Nord	1 380	
Amériques Centrale et du Sud	290	
Afrique et Moyen Orient	1 054	
Asie et Océanie (hors Japon)	380	
Japon	50	
Non ventilé		
Total	2 277 563	2 136 802
Dettes rattachées	905	882
Valeur au bilan	2 278 468	2 137 684

Note 4.2. Risque de marchés : Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la surveillance des risques de marché. Le suivi est cependant effectué semestriellement et le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes simule régulièrement des scénarii dits «catastrophes» sur le risque de taux ainsi que sur l'excédent de fonds propres. Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration.

Risque de transformation : Le coefficient de transformation rapporte la durée des emplois et des ressources du bilan. Il s'élève, à fin décembre 2006, à 105.90 % contre 102.5 % en décembre 2005.

Risques de taux : Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Ce risque est mesuré trimestriellement et a fait l'objet de 2 présentations au Conseil d'Administration. L'outil de mesure utilisé par la Caisse Régionale a été développé par Crédit Agricole S.A.

La politique de couverture menée depuis plusieurs années par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, a continué à porter ses fruits en 2006, en particulier grâce à son entrée dans le système des avances miroirs structurées et ce, malgré un contexte de hausse importante des taux variables et d'aplatissement de la courbe des taux.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission. :

(En milliers d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	113 431	0	0	113 431	
Taux fixe		113 431			113 431	
Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	113 431	0	0	113 431	0

Taux fixe	0	113 431	0	0	113 431	0
Taux variable	0	0	0	0	0	0

Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle. — Les états ci-dessous se substituent au tableau de ventilation par DRAC du montant notionnel des dérivés figurant dans les états financiers de l'exercice précédent. La juste valeur des dérivés est ici classée par tranche de maturité selon la même méthode utilisée pour la ventilation des montants notionnels en 2005.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2006						31/12/2005	
	Opérations / Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	12 128	6 201	1 234	19 563	99 480
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				554	4 794	1 234	6 582	81 479
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres dont produits à recevoir				11 574	1 407	0	12 981	18 001
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	12 128	6 201	1 234	19 563	99 480
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	12 128	6 201	1 234	19 563	99 480

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2006						31/12/2005	
	Opérations / Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4 214	11 925	1 220	17 359	48 948
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				1	401	1 220	1 622	40 317
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres dont charges à payer				4 213	11 524	0	15 737	8 631

Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	4 214	11 925	1 220	17 359	48 948
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 214	11 925	1 220	17 359	48 948

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2006						31/12/2005	
	Opérations / Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 958	104	7	2 069	7 727
Futures				0	0	0	0	
FRA				0	0	0	0	
Swaps de taux d'intérêts				26	104	7	137	7 727
Options de taux				0	0	0	0	
Caps-floors-collars				0	0	0	0	
Autres instruments conditionnels				433	0	0	433	
Autres produits à recevoir				1 499	0	0	1 499	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change				0	0	0	0	
Options de change				0	0	0	0	
Autres instruments :	0	0	0	0	23	0	23	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés de crédits								
Autres produits à recevoir					23	0	23	
Sous total	0	0	0	1 958	127	7	2 092	7 727
JV des dérivés de titres hybrides							23 756	19 009
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 958	127	7	25 848	26 736

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2006						31/12/2005	
	Opérations / Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	779	1 251	497	2 527	7 040
Futures				0	0	0	0	0
FRA				0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêts				40	1 251	497	1 788	7 040
Options de taux				0	0	0	0	0
Caps-floors-collars				0	0	0	0	0
Autres instruments conditionnels				82	0	0	82	0
Autres charges à payer				657	0	0	657	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	5	0	0	5	0
Opérations fermes de change				0	0	0	0	0
Options de change				5	0	0	5	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers				0	0	0	0	0
Dérivés sur métaux précieux				0	0	0	0	0
Dérivés de crédits				0	0	0	0	0
Autres				0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	784	1 251	497	2 532	7 040
Opérations de change à terme							0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	784	1 251	497	2 532	7 040

Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux :

(En milliers d'euros)	31/12/2006						31/12/2005	
	Opérations / Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an <5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêt de macro couverture	0	0	0	509	3 785	-921	3 374	42 342
Juste valeur positive				509	4 157	0	4 667	75 697
Juste valeur négative				0	-372	-921	-1 293	-33 355
Poste de passif couvert	0	0	0	509	3 785	-921	3 374	42 342
Dépôts à vue				509	3 785	-921	3 374	42 342

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
	Total en cours notionnel	Total en cours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 104 370	1 327 342
Futures	0	0
Fra	0	0
Swaps de taux d'intérêts	1 063 911	1 293 214
Options de taux	15 000	0

Caps-floors-collars	25 459	34 128
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	27 512	93 478
Opérations fermes de change		
Options de change	27 512	93 478
Autres instruments :	198 089	0
Dérivés sur actions et indices boursiers	0	0
Dérivés sur métaux précieux	0	0
Dérivés sur produits de base	0	0
Dérivés de crédits	198 089	0
Autres	0	0
Sous total	1 329 971	1 420 820
Opérations de change à terme		
Valeurs nettes au bilan	1 329 971	1 420 820

Note 4.3. Risque de change : Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

Note 4.4. Risque de prix : Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

Note 4.5. Risque de liquidité et de financement : Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

Le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;

L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;

L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique une politique conduisant à rechercher le niveau de refinancement de ses réalisations de crédit maximum auprès de Crédit Agricole SA.

Le suivi de la liquidité court terme et Long Terme fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'Administration.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2006				
	<3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	9 019	0	0	0	9 019
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 457 437	1 028 789	2 280 054	3 112 899	7 879 179
Total	1 466 456	1 028 789	2 280 054	3 112 899	7 888 198
Prêts et créances: opérations internes au CA					349 577
Créances rattachées					49 807
Provisions					-124 987
Valeurs nettes au bilan					8 162 595

(En milliers d'euros)	31/12/2005				
	<3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	6 158	0	0	2 157	8 315
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	608 011	1 013 864	2 480 541	2 708 021	6 810 437

Total	614 169	1 013 864	2 480 541	2 710 178	6 818 752
Prêts et créances: opérations internes au CA					635 547
Créances rattachées					55 841
Provisions					-114 551
Valeurs nettes au bilan					7 395 589

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2006				
	<3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	2 726 101	1 160 724	1 058 604	777 410	5 722 839
Dettes envers la clientèle	2 263 274	10 319	3 627	343	2 277 563
Total	4 989 375	1 171 043	1 062 231	777 753	8 000 402
Dettes rattachées					13 348
Valeur au bilan					8 013 750

(En milliers d'euros.°)	31/12/2005				
	<3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	775 076	1 264 370	1 596 170	1 568 436	5 204 052
Dettes envers la clientèle	2 129 044	4 124	2 882	752	2 136 802
Total	2 904 120	1 268 494	1 599 052	1 569 188	7 340 854
Dettes rattachées					6 956
Valeur au bilan					7 347 810

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2006				
	<3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an. à < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	20	80			100
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	70 843	0	0	0	70 843
Émis en France	70 843				70 843
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	70 863	80	0	0	70 943
Dettes rattachées					339
Valeur au bilan					71 282
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			75 137	38 294	113 431
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058
Total	2 058	0	75 137	38 294	115 489
Dettes rattachées					1 567

Valeur au bilan					117 056
(En milliers d'euros)	31/12/2005				Total
	<3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	115	398			513
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	15 180	4 170	0	0	19 350
Émis en France	15 180	4 170			19 350
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	15 295	4 568	0	0	19 863
Dettes rattachées					55
Valeur au bilan					19 918
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			62 637	50 794	113 431
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	1 143		915		2 058
Total	1 143	0	63 552	50 794	115 489
Dettes rattachées					1 563
Valeur au bilan					117 052

Note 4.6. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change : Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- De couverture de valeur ;
- De couverture de résultats futurs ;
- De couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur. — Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

— Instruments financiers dérivés de macro couverture : L'ensemble des instruments dérivés classés dans cette catégorie étant négocié avec une contrepartie externe au palier de consolidation de la Caisse Régionale, leur éligibilité au titre d'instrument de macro couverture Fair Value Hedge (FVH) est donc respectée.

Au 31/12/2006, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste de passif des dépôts à vue, est satisfaite au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs pour les swaps prêteurs taux fixes.

Au 31/12/2006, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste des encours de crédits à taux fixe est satisfaite au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs pour les swaps emprunteurs taux fixes.

— Instruments financiers dérivés de micro couverture : L'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- Éligibilité à la relation de micro couverture FVH : tous les swaps considérés sont prêteurs ou emprunteurs taux fixe contre Euribor, EONIA ou TAM
- Corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert
- Corrélation forte entre le notionnel du swap et de l'élément couvert
- Corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément couvert variations de juste valeur (JV) des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillent entre (80% et 125%) des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture

Les instruments financiers dérivés n'entrant dans aucune de ces catégories ont été classés en trading.

Couverture de flux de trésorerie. — Ce type de couverture n'a pas été retenu par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

— Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de couverture				
Micro-couverture	1 871	-328	6 220	-7 661

Dont couverture de juste valeur	1 871	-328	6 220	-7 661
Dont couverture de flux de trésorerie	0	0		0
Dont couverture d'investissements nets à l'étranger	0	0		0
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	17 692	-17 031	93 260	-41 287
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)		0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	19 563	-17 359	99 480	-48 948

Note 5. – Autres risques.

Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Note 5.1. Risques opérationnels : Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en oeuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier 2005.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

En 2006 la révision de la cartographie des risques telle qu'elle avait été établie en 2004 a été engagée. Ce travail n'était pas achevé au 31/12/2006. Il le sera au premier semestre 2007.

Note 5.2. Assurances et couverture des risques : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit les polices couvrant les risques principaux suivants :

Risques	Polices	Principales garanties
	Globale de banque	Détournement Escroquerie. Salles de coffre ; Hold-up ; Cambriolage ; Matériel de sécurité et immeuble Distributeurs.
Responsabilité civile	Courtage	Garantit les conséquences pécuniaires de notre responsabilité en matière d'opérations de courtage (activité d'assurance vie et IARD)
	Exploitation	Garantit les conséquences pécuniaires de notre responsabilité en matière d'accident liée à notre exploitation.
Dommages aux biens	Multirisque bureau	Garantit notre parc immobilier pour les dommages incendie, dégâts des eaux, tempête, accidents, etc.
	Pertes Financières	Garantit la perte d'exploitation ou les frais supplémentaires consécutifs à un sinistre déclaré au titre de la police ci-dessus.
	Tous risques machines	Garantit les machines d'une valeur supérieur à 23 K€ dans un sinistre déclaré dans la police Multirisque Bureau.
	Multirisque copropriétés	Garantit notre parc immobilier en copropriétés pour les dommages incendie, dégâts des eaux, tempête, accidents, etc.
Automobile	Flotte	Garantit la flotte automobile pour les accidents, vol, bris de glace, etc. ...

Note 6. – Notes relatives au compte de résultat.

Note 6.1. Produits et Charges d'intérêts.

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 120	1 487
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 415	29 912
Sur opérations avec la clientèle	316 974	278 252
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	932	505
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 014	9 990
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	42 027	45 199
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	517	6 648
Produits d'intérêts	396 999	371 993

Sur opérations avec les établissements de crédit	56	50
Sur opérations internes au Crédit Agricole	188 220	170 247
Sur opérations avec la clientèle	7 545	2 513
Actifs financiers disponibles à la vente	2	1 694
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	38
Sur dettes représentées par un titre	1 188	486
Sur dettes subordonnées	5 641	5 835
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 457	24 203
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	231 109	205 066

Note 6.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	243	-282	-39	131	-32	99
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 908	-6 844	23 064	24 230	-5 816	18 414
Sur opérations avec la clientèle	39 066	-215	38 851	30 664	-215	30 449
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	-87	-87
Sur opérations de change	155	-141	14	169	0	169
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	3 660	-2 251	1 409	9 852	-2 200	7 652
Prestations de services bancaires et financiers dont :	0	0	0			0
Produits nets de gestion d'OPCVM	0	-31	-31	3 791	-23	3 768
Produits nets sur moyens de paiement	41 554	-9 554	32 000	38 228	-9 549	28 679
Autres	42 565	-28	42 537	37 482	-2	37 480
Produits nets des commissions	157 151	-19 346	137 805	144 547	-17 924	126 623

Note 6.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	4 341	4 073
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	51	137
Inefficacité des couvertures de Juste Valeur	230	1
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 622	4 211

Note 6.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes reçus	24 682	18 990
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 014	3 303
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-744	-576

Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24 952	21 717

Note 6.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	-54	0
Autres produits (charges) nets	24 346	37 071
Produits (charges) des autres activités	24 292	37 071

Note 6.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Charges de personnel	112 196	119 291
Impôts et taxes	5 753	6 738
Services extérieurs et autres charges	64 398	67 122
Charges d'exploitation	182 347	193 151

Note 6.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	14 419	16 926
Dotations aux provisions pour dépréciation	27	-137
Total	14 446	16 789

Note 6.8. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions	-76 871	-93 491
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-75 601	-86 224
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	-1 270	-7 267
Reprises de provisions	64 495	95 284
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	61 127	93 787
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	3
Provisions pour risques et charges	3 368	1 494
Variation des provisions	-12 376	1 793
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-5 012	-17 018
Récupérations sur prêts et créances amorties	667	-1 004
Autres pertes	-606	760
Coût du risque	-17 327	-15 469

Note 6.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-841	926
Plus-values de cession	261	1 840
Moins-values de cession	-1 102	-914
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-841	926

Note 6.10. Impôts :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Charge d'impôt courant	35 106	38 198
Charge d'impôt différé	4 464	-801
Charge d'impôt de la période	39 570	37 397

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	142 600	34,43%	49 097
Effet des différences permanentes			-7 873
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-399
Effet de l'imposition à taux réduit			-274
Effet des autres éléments			-981
Taux et charge effectif d'impôt		27,74%	39 570

Note 7. — Informations sectorielles.

Définition des secteurs d'activité : Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à un seul secteur.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est concerné que par un seul pôle d'activité : « Banque de proximité en France ».

Note 8. — Notes relatives au bilan au 31 décembre 2006.

Note 8.1. Caisse, Banques centrales, CCP :

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	62 882		50 385	
Banques centrales, CCP	75 758		63 755	
Total	138 640	0	114 140	0

Note 8.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26 019	26 914
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	128	125
Juste valeur au bilan	26 147	27 039
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Créances sur les établissements de crédit	0	0
Créances sur la clientèle	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	171	178
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	171	178
Titres cotés	171	178
Titres non cotés		
Instruments dérivés	25 848	26 736
Juste valeur au bilan	26 019	26 914

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Créances sur la clientèle	0	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	128	125
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	128	125
Titres cotés	128	125
Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	128	125

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Titres vendus à découvert	0	0
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Instruments dérivés	2 532	7 040
Juste valeur au bilan	2 532	7 040

Note 8.3. Instruments dérivés de couverture : L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

Note 8.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
-----------------------	------------	------------

Titres évalués à la Juste Valeur		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	225 235	191 548
Titres cotés		
Titres non cotés	225 235	191 548
Actions et autres titres à revenu variable	875 642	606 336
Titres cotés	797 242	565 610
Titres non cotés	78 400	40 726
Total des titres disponibles à la vente (1)	1 100 877	797 884

(1) dont - 3 042 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	225 235	29 385	1 077	
Actions et autres titres à revenu variable	124	1	1	191 548
Titres de participation non consolidés	875 086	499 622	416	606 336
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	432			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 100 877	529 008	1 494	797 884
Impôts différés	-19 126	-18 705	-421	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	1 081 751	510 303	1 073	797 884

Note 8.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle : Prêts et créances sur établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Etablissements de crédits		
Comptes et prêts	2 828	6 158
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	2 160	2 157
Titres non cotés sur un marché actif	4 017	0
Autres prêts et créances	0	0
Total	9 005	8 315
Créances rattachées	22	14
Provisions		0
Valeur nette	9 027	8 329
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	59 271	183 163
Comptes et avances à terme	248 754	365 359
Prêts subordonnés	33 100	84 200
Titres non cotés sur un marché actif	2 795	2 825
Total	343 920	635 547
Créances rattachées	5 671	7 238

Provisions	0	0
Valeur nette	349 591	642 785
Valeur nette au bilan	358 618	651 114

Ventilation des prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 714	15 874
Autres concours à la clientèle	7 661 998	6 704 211
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	44 700	0
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	84 920	22 529
Comptes ordinaires débiteurs	74 847	67 823
Total	7 879 179	6 810 437
Créances rattachées	49 785	48 589
Provisions	124 987	114 551
Valeurs nettes au bilan	7 803 977	6 744 475
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	0	0
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	0	0
Total	0	0
Créances rattachées	0	0
Provisions	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	7 803 977	6 744 475

Note 8.6. Provisions inscrites en déduction de l'actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2006
Sur créances interbancaire	0	0			0	0	0
Sur créances clientèle	114 551	0	80 040	-69 604	0	0	124 987
dont provisions collectives	15 929	0	6 361	0	0	0	22 290
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0
Sur actifs disponibles à la vente	2 297	0	744	0	0	1	3 042
Sur autres actifs	723	0	241	-376	0	1	589
Total des provisions sur l'actif	117 571	0	81 025	-69 980	0	1	128 617

(En milliers d'euros)	01.01.2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Sur créances interbancaire	0	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	118 789		93 056	-108 671	0	11 377	114 551
dont provisions collectives	0	0	8 979	0	0	6 950	15 929
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance	3	0	0	-3	0	0	0
Sur actifs disponibles à la vente (1)	2 297	0	0	0	0	0	2 297
Sur autres actifs	800	0	147	-224	0	0	723
dont droit au bail							160

Total des provisions sur l'actif	121 889	0	93 203	-108 898	0	11 377	117 571
----------------------------------	---------	---	--------	----------	---	--------	---------

(1) En 2005 les provisions sur titres disponibles à la vente ne figuraient pas dans ce tableau; le solde 2005 s'établissait à 115.114 Milliers d'euros.

Note 8.7. Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle :

Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 973	2 709
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Total	2 973	2 709
Dettes rattachées	9	32
Valeur au bilan	2 982	2 741
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	41	1 064
Comptes et avances à terme	5 719 825	5 200 279
Total	5 719 866	5 201 343
Dettes rattachées	12 434	6 042
Valeur au bilan	5 732 300	5 207 385
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	5 735 282	5 210 126

Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Comptes ordinaires créditeurs	2 154 940	2 062 169
Comptes d'épargne à régime spécial	52 787	33 407
Autres dettes envers la clientèle	69 836	41 226
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Total	2 277 563	2 136 802
Dettes rattachées	905	882
Valeur au bilan	2 278 468	2 137 684

Note 8.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	224 802	200 517
Total	224 802	200 517
Créances rattachées	4 222	4 116
Provisions		0
Valeurs nettes au bilan	229 024	204 633

Note 8.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
-----------------------	------------	------------

Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	100	513
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables :	70 843	19 350
Émis en France	70 843	19 350
Émis à l'étranger		0
Emprunts obligataires		0
Autres dettes représentées par un titre		0
Total	70 943	19 863
Dettes rattachées	339	55
Valeur au bilan	71 282	19 918
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	113 431	113 431
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
Total	115 489	115 489
Dettes rattachées	1 567	1 563
Valeur au bilan	117 056	117 052

Note 8.10. Actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés - Passif	31/12/2006	31/12/2005
Actifs disponibles à la vente	12 089	6 849
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	0
Autres différences temporaires	1 722	2 415
Autres impôts différés passif	2 748	18 492
Total impôt différé passif	16 559	27 756

Impôts différés - Actif	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 280	12 886
Charges à payer non déductibles	78	1 350
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	0
Autres impôts différés actif	28 764	34 788
Total impôt différé actif	32 122	49 024

En 2006, les impôts différés sont présentés au bilan consolidé en net après compensation des créances et dettes, lorsqu'ils concernent une même entité et une même administration fiscale.

Note 8.11. Comptes de régularisation actifs, passifs et divers :

1) Comptes de régularisation actif.

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Autres actifs	35 492	35 417
Comptes de stocks et emplois divers	73	73
Gestion collective des titres CODEVI	0	0
Débiteurs divers	35 267	35 182
Comptes de règlements	152	162
Capital souscrit non versé	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0

Comptes de régularisation	127 671	128 269
Comptes d'encaissement et de transfert	68 673	73 018
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	134	0
Produits à recevoir, charges constatées d'avance	58 059	55 003
Charges à répartir	805	248
Autres comptes de régularisation		0
Valeur nette au bilan	163 163	163 686

2) Comptes de régularisation passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Autres passifs (1)	59 215	36 548
Comptes de règlements	398	575
Créditeurs divers	37 786	30 158
Versement restant à effectuer sur titres	20 885	4 805
Autres	146	1 010
Comptes de régularisation	98 397	70 053
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	21 782	14 966
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	107	11
Produits constatés d'avance, charges à payer	63 901	55 076
Autres comptes de régularisation	12 607	0
Valeur au bilan	157 612	106 601

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

Note 8.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 8.13. Participations dans les entreprises mises en équivalence : Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au périmètre de consolidation au § 3.3.

Note 8.14. Immeubles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2006
Immeubles de placement							
Valeur brute	1 313						1 313
Amortissements et provisions	-457		-54				-511
Valeur nette au bilan	856	0	-54	0	0	0	802
Y compris Immeubles de placement donnés en location simple							

(En milliers d'euros)	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Immeubles de placement							
Valeur brute	1 314			-1			1 313
Amortissements et provisions	-402		-55				-457
Valeur nette au bilan	912	0	-55	-1	0	0	856
Y compris Immeubles de placement donnés en location simple							

Note 8.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Variations de périmètre	Augmentations Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2006
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	212 007	-4 944	13 884	-10 953			209 994
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et Provisions	-121 754	4 160	-14 376	9 465			-122 505
Valeur nette au bilan	90 253	-784	-492	-1 488	0	0	87 489
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	19 965	-8 502	163	-8			11 618
Amortissements et Provisions	-17 869	7 915	-78	8		-1	-10 025
Valeur nette au bilan	2 096	-587	85	0	0	-1	1 593

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	209 175		15 188	-8 317		-4 039	212 007
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et Provisions	-113 600		-15 062	6 908			-121 754
Valeur nette au bilan	95 575	0	126	-1 409	0	-4 039	90 253
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	19 371		731	-137			19 965
Amortissements et Provisions	-16 197		-1 809	137			-17 869
Valeur nette au bilan	3 174	0	-1 078	0	0	0	2 096

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 8.16. Provisions techniques des contrats d'assurance : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 8.17. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart conversion	Transferts	31/12/2006
Risques sur les produits épargne logement (1)	20 619		3 458		-7 739			16 338
Risques d'exécution engagements par signature(2)	998		1 033		-666			1 365
Risques opérationnels (3)	0			-108	-2 125		16 809	14 576
Engagements sociaux (4)	1 383			-98				1 285
Litiges fiscaux (5)	13 202			-319	-492			12 391
Autres litiges	0		393	-47	-80		244	510
Restructurations	0							0
Coûts de mise en oeuvre des synergies	0							0
Autres risques et charges (5)	18 608		1 524	-224	-1 180		-17 053	1 675

Provisions pour risques et charges	54 810	0	6 408	-796	-12 282	0	0	48 140
------------------------------------	--------	---	-------	------	---------	---	---	--------

1. Risques sur les contrats Epargne Logement : Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005. Voir également note 8.18 ci-après.

2 Provisions pour engagements par signature : Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

3 Provisions pour risques opérationnels : Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

4 Provisions pour engagements sociaux : Il s'agit essentiellement des provisions relatives à la médaille du travail.

5 Provisions pour litiges divers : Il s'agit de provisions consécutives à des litiges fiscaux.

Note 8.18. Provision épargne logement.

En cours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	155	102
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	915	925
Ancienneté de plus de 10 ans	821	1 022
Total plans d'épargne-logement	1 891	2 049
Total comptes épargne-logement	432	449
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 323	2 498

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

En cours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement :	46	61
Comptes épargne-logement :	116	127
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	162	188

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,8	-0,0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1,5	1,2
Ancienneté de plus de 10 ans	6,6	15,5
Total plans d'épargne-logement	8,9	16,7
Total comptes épargne-logement	7,5	4,0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16,4	20,7

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent

	31/12/2005	Dotations	Reprises	31 12.2006
Plans d'épargne-logement :	16,7	-0,0	7,8	8,9

Comptes épargne-logement :	4,0	3,5	-0,0	7,5
Total provision au titre des contrats épargne-logement	20,7	3,5	7,8	16,4

Note 8.19. Capitaux Propres : Composition du capital au 31 décembre 2006. — La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts. La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15,25€) est de 2 649 994 ;

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15,25€) est de 825 000 ;

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15,25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A. ;

Le nombre de ces titres est resté inchangé au cours de l'année 2006.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2006	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2006
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	825 000			825 000
Dont part du Public	823 634			823 928
Dont part Crédit Agricole S.A.	0	0	0	0
Dont part Auto-détenue	1 366			1 072
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331			1 158 331
Dont part du Public	0	0	0	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 158 331	0	0	1 158 331
Parts sociales	2 649 994			2 649 994
Dont Caisses Locales	2 649 975	0	0	2 649 975
Dont administrateurs de la CR	18	0	0	18
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0	0	1
Total	4 633 325	0	0	4 633 325

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 70 658 K€

— Actions de préférences : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

— Résultat par action : Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2003	3,42	3,42	0,53
2004	3,78	3,78	0,53
2005	5,07	5,07	0,53
Prévu 2006	6,03	6,03	0,53

— Dividendes : Dividendes payés au cours de l'exercice : Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

— Affectations du résultat et fixation du dividende 2006 : L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2006 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du 28 mars 2007

Le texte de la résolution est le suivant. — L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, se soldant par un bénéfice de 93 151 212,10 € :

- 1 404 496,82 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,5 % l'an ;

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2007.

- 4 974 750,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2006, soit un dividende de 6,03 € net par titre ;

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1er juin 2007.

- 6 984 735,93 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2006, soit un dividende de 6,03 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1er juin 2007.

Le solde soit 79 787 229,35 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$ à la réserve légale soit 59 840 422,01 € ;

- Le solde soit 19 946 807,34 €, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'assemblée générale ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Intérêts aux parts sociales ;

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Éligible à l'	Revenu global
2005	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%	1 404 496,82 €
2004	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 50%	1 404 496,82 €

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Avoir fiscal	Revenu global
2003	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	702 248 ,41 €	2 106 745,23 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'investissement :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Éligible à l'	Revenu global
2005	825 000	5,07 €	4 182 750,00 €	Abattement de 40%	4 182 750,00 €
2004	825 000	3,78 €	3 118 500,00 €	Abattement de 50%	3 118 500,00 €

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Avoir fiscal	Revenu global
2003	825 000	3,42 €	2 821 500,00 €	1 410 750,00 €	4 232 250,00 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Éligible à l'	Revenu global
2005	1 158 331	5,07 €	5 872 738,17 €	Abattement de 40%	5 872 738,17 €
2004	1 158 331	3,78 €	4 378 491,18 €	Abattement de 50%	4 378 491,18 €

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Avoir fiscal	Revenu global
2003	1 158 331	3,42 €	3 961 492,02 €	1 980 746,01 €	5 942 238,03 €

Note 9. – Avantages au personnel et autres rémunérations.

Note 9.1. Détail des charges de personnel :

	31/12/2006	31/12/2005
Salaires et traitements	59 584	63 495
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 498	6 874
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 647	3 866
Autres charges sociales	21 686	23 625
Intéressement et participation	15 667	14 256
Impôts et taxes sur rémunération	7 114	7 175
Total charges de personnel	112 196	119 291

Note 9.2. Effectif fin de période :

Effectifs moyen	31/12/2006	31/12/2005
France	1 809	1 780
Etranger	0	0
Total	1 809	1 780

Note 9.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole s.a. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Note 9.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies : Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel. Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique les modalités pratiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des engagements de retraite et avantages similaires telles que définies par l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes précise que les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Variation de la dette actuarielle :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dette actuarielle au 31/12/n-1	30 352	25 562
Coût des services rendus sur la période	1 324	1 101
Coût financier	1 159	1 353
Cotisations de l'employé		0
Modification / Réduction / liquidation de plan		0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		0
Indemnités de cessation d'activité		0
Prestations versées (obligatoire)	-756	-720
(Gains) / pertes actuariels *	-2	3 056
Dette actuarielle au 31/12/n	32 077	30 352

Détail de la charge comptabilisée au résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Coût des services rendus sur l'exercice	1 324	1 101
Coût financier	1 160	1 354
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 184	-1 068
Amortissement du coût des services passés	0	0
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	341	2 303
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	0	0
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 641	3 690

Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	29 599	25 640
Ecart de change	0	0
Rendement attendu des actifs	1 183	1 068
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-343	752

Cotisations de l'employeur	2 439	2 890
Cotisations de l'employé	0	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	-31
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	-756	-720
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	32 122	29 599

Position nette :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dette actuarielle fin de période	32 077	30 352
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
Dette actuarielle nette fin de période	32 077	30 352
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	32 122	29 599
Position nette (passif) / actif fin de période	-45	753

Rendement des actifs des régimes : Hypothèses actuarielles utilisées en 2006 :

- Les taux d'actualisation – 3.82% Indemnité de Fin de Carrière – 4,50% Retraite complémentaire cadres direction – 4,23% Retraite complémentaire des présidents et vice-présidents ;

- les taux de rendement attendus des actifs du régime respectivement 4%, 4% et 3.97% ;

- Les taux attendus d'augmentation des salaires - >30 ans : 4% - <30 ; 50>: 3% - >50 ans : 2,5% ;

- Table de mortalité INSEE TF TH 00-02 (l'abandon de la table INSEE 98F a entraîné un engagement supplémentaire de 56 K€ environ)

Note 9.5. Autres engagements sociaux. — Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre de ces engagements sociaux (médaille du travail) s'élèvent à 1.285 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2006.

Note 9.6 Paiements à base d'actions. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 9.7 Rémunérations de dirigeants. — Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre « Principes et méthodes comptables ».

Population : Président, vices présidents, cadres de direction :

Nature (En milliers d'euros)	Montant
Les traitements et les salaires,	1 887
Dont avantages en nature	227
Dont gratification,	307
Cotisations organismes sociaux,	1 036
Intéressement et autres rémunérations payés au cours de l'exercice	193

Note 10. – Engagements de financement et de garantie.

(En millier d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés :		
Engagements de financement	1 222 124	1 119 482
Engagements en faveur d'établissements de crédit	61 886	4 637
Engagements en faveur de la clientèle	1 160 238	1 114 845
Ouverture de crédits confirmés	777 497	760 687
Ouverture de crédits documentaires	4 027	3 929
Autres ouvertures de crédits confirmés	773 470	756 758
Autres engagements en faveur de la clientèle	382 741	354 158
Engagements de garantie	427 239	405 565
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	18 427	14 747
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	50	1 088
Autres garanties	18 377	13 659

Engagements d'ordre de la clientèle	408 812	390 818
Cautions, avals et autres garanties	54 213	6 840
Cautions immobilières	270 159	281 774
Garanties financières	30 295	16 992
Autres garanties d'ordre de la clientèle	54 145	85 212
Engagements reçus :		
Engagements de financement	0	1 146
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	1 146
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	1 909 979	1 522 519
Engagements reçus d'établissements de crédit	284 219	312 239
Engagements reçus de la clientèle	1 625 760	1 210 280
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	681 716	631 180
Autres garanties reçues	944 044	579 100

Notes 11. – Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût :

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	358 618	358 618	651 114	578 160
Prêts et créances sur la clientèle	7 803 977	7 884 978	6 744 475	6 938 225
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	229 024	232 804	204 633	216 916
Immeubles de placement	802	802	856	856
Passifs :				
Dettes envers les établissements de crédits	5 735 282	5 790 018	5 210 126	5 338 561
Dettes envers la clientèle	2 278 468	2 278 468	2 137 684	2 137 684
Dettes représentées par un titre	71 282	71 282	19 918	19 918
Dettes subordonnées	117 056	117 056	117 052	117 127

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- Des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- Des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- Des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- Des passifs exigibles à vue ;
- Des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

Note 12. – Événements postérieurs à la clôture.

Néant.

Note 13. – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006

Caisses locales	Adresse
Allevard	3 Rue des Ecoles – Les Armoises - Allevard (38580)
Anneyron	9 Place Rambaud - Anneyron (26140)
Aubenas	4 Rue Lesin Lacoste - Aubenas (07200)
Beaurepaire	18 Place Yves Pagneux - Beaurepaire (38270)
Bourdeaux	Route de Crest - Bourdeaux (26460)
Bourg d'Oisans	Avenue de la République - Bourg d'Oisans (38520)
Bourg de Peage	9 Avenue Alpes Provence – Bourg de Péage (26300)
Bourg st Andeol	5 Place du Champ de Mars – Bourg St Andeol (07700)
Bourgoin-Jallieu	60 Rue de la République – Bourgoin-Jallieu (38300)
Buis les baronnies	Boulevard Aristide Briand – Buis-les-Baronnies (26170)
Chabeuil	Route de Crest - Chabeuil (26120)
Chartreuse	4 Place Aristide Briand - St Laurent du Pont (38380)
Crémieu	10 cours Baron Raverat - Crémieu (38460)
Crest	Avenue Georges Clémenceau - Crest (26400)
Die	1 Place de la République - Die (26150)
Dieulefit	Rue Malautière - Dieulefit (26220)
Grenoble et environs	3-5 Rue de Narvik - Grenoble (38000)
Grignan-Taulignan	Rue Sous les Remparts - Grignan (26230)
Haut-Grésivaudan	Avenue de la Gare - Pontcharra (38530)
Hauterives	Grande Rue - Hauterives (26390)
Heyrieux	Avenue de la République - Heyrieux (38540)
Joyeuse	Route nationale - Joyeuse (07260)
La Bièvre	22 Rue des Cordiers - La Côte St André (38260)
La chapelle en Vercors	Avenue des Grands Goulets - La Chapelle-en-Vercors (26420)
La mure	2 Avenue Chion Ducollet - La Mure d'Isère (38350)
La tour du pin	5 Place de la Nation - La Tour-du-Pin (38110)
La Verpillière	465 Rue de la République - La Verpillière (38290)
La Voulte	4 Rue Boissy d'Anglas - La Voulte (07800)
Lamastre	17 Place Rampon - Lamastre (07270)
Largentièr	Rue Camille Vielfaure - Largentièr (07110)
Le Grand-Lemps	18 Place du Château – Le Grand Lemps (38690)
Le Teil	36 Rue de la République - Le Teil (07400)
Les Abrets	37 Rue Jean Jannin – Les Abrets (38490)
Les Avenières	9 Avenue Perriollat - Les Avenières (38630)
Les Boutières	Rue de la Poste - Le Cheylard (07160)
Les hauts plateaux	Le Village – Coucouron (07470)
Les vans	Avenue Ferdinand Nadal – Les Vans (07140)
Loriol	9 Avenue du Général de Gaulle - Loriol sur Drôme (26270)
Luc en diois	Route nationale - Luc en Diois (26310)
Mens-Clelles	Rue du Pas de l'Aiguille - Mens (38710)
Meyzieu/pont de Cheruy	15- 17 Rue Louis Saulnier - Meyzieu (69330)
Montélimar	11 Place du Théâtre - Montélimar (26200)
Morestel	Place de l'Hôtel de Ville - Morestel (38510)

Nyons	1 Place de la Libération - Nyons (26110)
Pierrelatte	Rue du Docteur Jaume - Pierrelatte (26700)
Pont de Beauvoisin	Place du Professeur Trillat – Pont-de-Beauvoisin (38480)
Privas	4 cours du Palais - Privas (07000)
Romans	27- 29 et 31 Place Jean Jaurès - Romans (26100)
Roussillon	96 Rue de la République - Le Péage-de-Roussillon (38550)
Ruoms	97 route nationale - Ruoms (07120)
Sarras/Andance	Avenue du Vivarais – Sarras (07370)
Sedron	Route nationale - Sedron (26560)
St Agreve	3 Rue du Docteur Tourasse - St Agrève (07320)
St Félicien	Rue Charles Forot - St Félicien (07410)
St Geoire en Valdaine	Place de l'Eglise - St Geoire-en-Valdaine (38620)
St Georges d'Espéranche	Rue Marchande - St Georges d'Espéranche (38790)
St jean de Bournay	8 Rue Hector Berlioz - St Jean de Bournay (38440)
St jean en Royans	Place du Champ de Mars - St Jean en Royans (26190)
St Marcellin	Boulevard Riondel - St Marcellin (38164)
St paul trois châteaux	Place de la Libération - St Paul-Trois-Châteaux (26130)
St Péray	Place de l'Hôtel de Ville - St Péray (07130)
St sauveur les ollieres	Rue des Ecoles - St Sauveur-de-Montagut (07190)
St Symphorien d'Ozon	9 Quai Hector Berlioz – St Symphorien d'Ozon (69360)
St Vallier	Place Aristide Briand - St Vallier (26240)
Suze-Tulette	Avenue des Côtes du Rhône – Suze-la-Rousse (26790)
Tain l'Hermitage	35 Avenue J. Jaurès - Tain l'Hermitage (26600)
Tournon	31 Place J. Jaurès – Tournon-sur-Rhône (07300)
Tullins	Place Jean Jaurès - Tullins (38210)
Valence et sa région	77 Avenue Sadi Carnot - Valence (26000)
Vallon pont d'arc	Rue Jean Jaurès - Vallon Pont d'Arc (07150)
Vernoux	Avenue Vincent d'Indy - Vernoux (07240)
Vienne	9 Place Miremont - Vienne (38200)
Vif	9 Avenue de la Gare - Vif (38450)
Villard de Lans	Avenue Général de Gaulle – Villard-de- Lans (38250)
Villeneuve de berg	Place de l'Esplanade - Villeneuve de Berg (07170)
Vinay	13 Place de l'Hôtel de Ville - Vinay (38470)
Virieu sur Bourbre	5 Place de la Nation - La Tour du Pin (38110)
Voiron	1 place Général Leclerc – Voiron (38500)
CI développement Drome	290 Rue Faventines – 26950 VALENCE CEDEX 9
CI développement Ardèche	Avenue de l'Europe Unie – BP 205 – 07002 PRIVAS CEDEX
CI développement Isère	15-17 rue Paul Claudel – BP 67 - 38041 GRENOBLE
CI Isère	15-17 rue Paul Claudel – BP 67 - 38041 GRENOBLE

Outre les Caisses Locales, les entités consolidées sont les suivantes :

- La SCI HAUTES FAVENTINES contrôlée à 99,96 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.
- La SCI DU VIVARAIS contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.
- La SCI CREAGRISERE contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2005	% De contrôle		% D'intérêt	
			31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004

SCI Hautes Faventines	France	Intégration globale	99,96	99,96	99,96	99,96
SCI du Vivarais	France	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Creagrisere	France	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

B. — Comptes sociaux au 31/12/2006.

I. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

— Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ; La justification de nos appréciations ;

— Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels : Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

Dans la note 2 de l'annexe concernant :

— Le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-02, à partir du 1er janvier 2006, lié à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement ;

— Le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-05, à partir du 1er janvier 2006, lié à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle ;

— Le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-12, lié aux modalités de reprise des dépréciations comptables et de neutralisation des incidences fiscales dans la note 2.1 de l'annexe concernant le changement d'estimation relatif au provisionnement du risque de crédit non avéré.

2. Justification des appréciations : En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changements de méthodes comptables - Comme mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de leur présentation.

— Estimations comptables - Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.

Comme indiqué dans les notes 2.2 et 2.3 de l'annexe, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et la valorisation des titres de l'activité de portefeuille. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques : Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Valence et Lyon, le 28 février 2007.

Les Commissaires aux Comptes :

Fidurel,
Gérard Fourel ;

ERNST et YOUNG Audit ;
Philippe Duchêne.

II. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés : Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier

les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.1 concernant le changement d'estimation relatif au provisionnement du risque de crédit sur base collective.

2. Justification des appréciations : En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables - Comme indiqué dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.

Comme indiqué dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la valorisation des titres de l'activité de portefeuille, la recouvrabilité d'impôts différés actifs et les risques opérationnels.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique : Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 28 février 2007.

Les Commissaires aux Comptes :

Fidurel,
Gérard Fourel ;

Ernst et Young Audit ;
Philippe Duchêne.

III. — Note sur le rapport du président du conseil d'administration et sur le rapport de gestion.

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes (article 122 de la loi de sécurité financière) est disponible au Siège social ainsi que sur les sites de Privas et Valence ; est également consultable sur les sites de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) et de notre Caisse Régionale.

Le rapport de gestion est consultable au Siège social ainsi que sur les sites de Privas et Valence.

C. — Comptes individuels au 31/12/2006.

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en date du 13 Février 2007.

Bilan au 31 décembre 2006.

(En milliers d'euros.)

Actif	2006	2005
Opérations interbancaires et assimilées	143 651	121 763
Caisse, banques centrales, CCP	138 641	114 140
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3.1 ; 3,4)	5 010	7 623
Opérations internes au CA (Notes 3.1;3,4)	391 497	639 960
Opérations avec la clientèle (Notes 3.2; 3.3 ; 3,4)	7 697 977	6 736 788
Opérations sur titres : (notes 3.5; 3.5.1)	443 751	391 239
Obligations et autres titres à revenu fixe (Notes 3.5.2; 3.5.3.)	270 167	235 835
Actions et autres titres à revenu variable (Note 3.5.2)	173 584	155 404
Valeurs immobilisées	558 470	461 047

Participations et autres titres détenus à Long Terme (Notes 3.6.1; 3.6.2; 3.7)	437 462	349 380
Parts dans les entreprises liées (note 3.6.2; 3.7)	23 714	12 816
Immobilisations incorporelles (Note 3.7)	1 594	1 508
Immobilisations corporelles (Note 3.7)	95 700	97 343
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	178	193
Comptes de régularisation et actifs divers	182 010	181 864
Autres actifs (Note 3.8)	39 890	34 544
Comptes de régularisation (Note 3.8)	142 120	147 320
Total actif	9 417 534	8 532 854

Passif	2006	2005
Opérations interbancaires et assimilées	2 982	2 740
Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 3.10)	2 982	2 740
Opérations internes au CA (Note 3.10)	5 774 998	5 243 656
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 3.11)	2 279 620	2 138 588
Comptes d'épargne à régime spécial	52 787	33 407
Autres dettes	2 226 833	2 105 181
Dettes représentées par un titre (Note 3.12)	71 280	19 917
Comptes de régularisation et passifs divers	176 071	111 825
Autres passifs (Note 3.13)	61 221	34 430
Comptes de régularisation (Note 3.13)	114 850	77 395
Provisions et dettes subordonnées	241 093	226 329
Provisions pour risques et charges (Note 3.14; 3.15)	72 153	73 156
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Dettes subordonnées (Note 3.16)	168 940	153 173
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 3.18)	10 660	10 660
Capitaux propres hors FRBG : (Note 3.19)	860 830	779 139
Capital souscrit	70 658	70 658
Primes d'émission	190 330	190 330
Réserves	506 662	439 827
Ecart de réévaluation	29	29
Provisions réglementées et subventions	0	0
D'investissement		
Report à nouveau (+ / -)	0	-4 428
Résultat de l'exercice	93 151	82 723
Total passif	9 417 534	8 532 854

Hors-bilan	2006	2005
Engagements donnés	1 649 272	1 527 032
Engagements de financements	1 230 439	1 119 482
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	1 230 439	1 119 482
Engagements de garantie	418 833	405 565
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	566	5 105

Engagements internes au Crédit Agricole	17 770	9 642
Engagements d'ordre à la clientèle	400 497	390 818
Engagements sur titres	0	1 985
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à livrer au Crédit Agricole	0	0
Autres engagements donnés	0	1 985
Engagements reçus	1 909 979	1 525 651
Engagements de financement	0	1 147
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	0	1 147
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	1 909 979	1 522 519
Engagements reçus d'établissements de crédit	163 241	188 040
Engagements internes au Crédit Agricole	120 978	124 199
Engagements reçus de la clientèle	1 625 760	1 210 280
Engagements sur titres	0	1 985
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à recevoir du Crédit Agricole	0	0
Autres engagements reçus	0	1 985

Soldes intermédiaires de gestion.

(En milliers d'euros.)

	2006	2005
Intérêts et produits assimilés (note 5.1)	378 535	359 581
Intérêts et charges assimilées (note 5.1)	213 884	189 326
Revenus des titres à revenu variable (note 5.2.2)	25 548	20 619
Commissions (produits) (notes 5.3)	153 490	134 695
Commissions (charges) (note 5.3)	17 100	15 873
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 5.4)	328	570
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 5.5)	608	3 092
Autres produits d'exploitation bancaire (note 5.6)	25 957	24 049
Autres charges d'exploitation bancaire (note 5.6)	1 962	1 594
Produit net bancaire	351 520	335 813
Charges générales d'exploitation	182 531	180 884
Frais de personnel (note 5.7.1)	112 196	112 446
Autres frais administratifs (note 5.7.2)	70 335	68 438
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	14 112	14 482
Résultat brut d'exploitation	154 877	140 447
Coût du risque (note 5.8)	-17 222	-23 258
Résultat d'exploitation	137 655	117 189
Résultat net sur actifs immobilisés (note 5.9)	-942	1 267
Résultat courant avant impôt	136 713	118 456
Résultat exceptionnel	0	-26 092
Impôt sur les bénéfices (note 5.11)	43 562	36 574
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	26 933

Résultat net	93 151	82 723
--------------	--------	--------

Annexe aux comptes individuels.

Note 1. – Cadre juridique et financier.

Faits caractéristiques de 2006.

A. – Le cadre juridique et financier.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale 83 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2006, la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 40 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,73% du capital de Crédit Agricole s.a., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,26%.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 15 144 404 actions propres, soit 1,01%.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes via des Certificats Coopératifs d'Associés qu'elle a émis en 2001.

Crédit Agricole s.a. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole s.a. à hauteur de leurs fonds propres.

1. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole : L'appartenance de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

Note 1.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales : Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en «opérations internes au Crédit Agricole - comptes ordinaires».

Note 1.2. Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et Long Terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites «avances-miroir» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 % puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50 %, depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole s.a., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— Les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse au Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

— Les avances pour prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Note 1.3. Transfert de l'excédent de ressources monétaires des Caisses Régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les «Opérations internes au Crédit Agricole».

Note 1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis au Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Note 1.5. Opérations en devises : Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à lui pour leurs opérations de change.

Note 1.6. Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en «Comptes créditeurs de la clientèle».

Note 1.7. Titres à moyen et Long Terme émis par Crédit Agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

B. – Les faits caractéristiques de l'exercice.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a participé aux opérations d'accompagnement de la politique d'acquisitions de Crédit Agricole S. A. Elle a notamment souscrit 1 762 596 actions de 15 euros de nominal soit 2,94% du capital de la SAS Sacam International (libéré à hauteur de 25%) et anticipé l'augmentation de capital programmée sur 2007 en accordant une avance en compte courant consolidable à la SAS rue de la Boétie de 65 259 000 euros.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

Les états financiers de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de la taille de ses filiales et de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Les dispositions de cet avis relatives aux modalités de constitution de la provision ont été anticipées sur l'exercice 2005, aussi les seuls changements sur l'exercice 2006 induits par le présent avis concernent l'information fournie en annexe (voir note 3.15 ci-après).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique également à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-05 relatif à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle. Cet avis tire les conséquences comptables de la suppression de la déductibilité de l'imposition forfaitaire annuelle sur l'impôt sur les sociétés. Celle-ci devient une charge déductible du résultat imposable à compter du montant payé en 2006. En conséquence, cette charge est désormais comptabilisée dans la rubrique « Impôts et taxes ».

Egalement dans le cadre de l'adaptation à la législation fiscale, la Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-12 relatif aux modalités de reprise des dépréciations comptables et de neutralisation des incidences fiscales dans les comptes individuels. Pour permettre la déductibilité fiscale d'une dépréciation constatée sur une immobilisation amortissable, la solution consiste à transférer la dépréciation en compte d'amortissement, à hauteur du montant définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable, et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2006, de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'avis CNC n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

Note 2.1. Crédits à la clientèle : Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du CRC 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées dans l'une des catégories suivantes :

— Créances restructurées : La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- Les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- Les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées en 2006 par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 1 656 milliers d'euros, dont 1 234 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).

- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.

- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

- Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux (note 3.3).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes classe dans les créances douteuses compromises les déchus du terme et les CDL de plus d'un an provisionnés à 60 % au moins.

En revanche la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pu identifier dans les créances douteuses compromises les dépôts à vue répondant à ces critères.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

— Provisionnement du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provision en tenant compte de la valeur de réalisation des garanties. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

— Provisionnement du risque crédit non avéré : La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux. A ce titre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis 2006 un coefficient correcteur élaboré par référence à un historique de 10 ans de pertes et par projection à horizon deux ans d'un niveau de provision théorique, afin de mieux appréhender son risque de crédit non avéré.

Note 2.2. Opérations sur titres : Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 du Comité de Réglementation Bancaire et Financière, modifié par le règlement 95.04 du CRBF et le règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable et le règlement CRC n°2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du CRC en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

— Titres de transaction : Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

– Soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

– Soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché. Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

– Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;

– Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

— Titres de placement : Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas compris dans les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne. La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des provisions pour dépréciation destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une provision spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la provision est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (note 2.1 Crédits à la clientèle – Provisionnement du risque de crédit avéré).

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe n'est pas étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle du titre ; l'adoption de la méthode actuarielle n'aurait eu aucun impact significatif.

— Titres d'investissement : Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas provisionné les moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

— Titres de l'activité de portefeuille : Conformément au règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

— Prix de marché : Le prix de marché auquel sont évalués le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

– Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent, si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

— Dates d'enregistrement : La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation

Note 2.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à Long Terme : Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;

— Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit ;

— Les autres titres détenus à Long Terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 2.4. Immobilisations : La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis le 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique, parallèlement la méthode de comptabilisation des actifs par composants conformément au CRC 2004-06. Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif))
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

— A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Note 2.5. Conventions de garantie internes : Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celui-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des caisses régionales. A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole s.a., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

Note 2.6. Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière : La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Les engagements relevant de la catégorie des régimes à prestations définies portent sur :

— Les indemnités de départ en retraite dont bénéficie l'ensemble des salariés de la Caisse Régionale ;

— Le régime de retraite complémentaire des cadres de direction, des présidents et vices-présidents des Caisses régionales.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes verse des cotisations qui sont comptabilisées en charge au cours de l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La valeur actuelle de l'obligation au titre de ces régimes à prestations définies a été calculée à la date de clôture selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation. Ces engagements font l'objet d'une présentation détaillée dans la note 3.17 infra.

Note 2.7. Provision pour risques sur GIE d'investissement : Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Sud Rhône Alpes au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

— Provision liée à la fusion (régime de faveur) : Une provision a été constituée en 1996 pour l'impôt sur les sociétés à acquitter sur les plus-values à court et à long terme relatives aux éléments amortissables reçus, pour la fraction taxable déterminée dans les conditions de l'article 102-1 de l'annexe II au Code Général des Impôts.

Cette provision est reprise annuellement suivant la durée moyenne pondérée des amortissements des biens apportés (sur 15 ans) ; cependant, à chaque cession d'un des biens apportés, la plus value sera taxée et le montant de cette provision repris.

Note 2.8. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale) : D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Note 2.9. Conversion des opérations en devises : Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la commission bancaire, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque. La Caisse Régionale de Sud Rhône Alpes, du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole S.A., n'est pas exposée au risque de change.

Note 2.10. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.) : En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte « Fonds pour risques bancaires généraux », la provision de propre assureur, la provision pour risques de crédits non encore avérés et les autres provisions pour risques bancaires généraux.

Note 2.11. Instruments financiers à terme et conditionnels : Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées. Selon le règlement 99.04 du Comité de la réglementation comptable relatif à la communication financière sur les risques de marché, ces instruments font l'objet d'une classification par la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes en fonction de l'intention exprimée par l'établissement.

La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins de :

— Couverture du risque de taux d'intérêt relatif à un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. : Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

— Couverture de risque de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Note 2.12. Emprunts obligataires : La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

Note 3. – Informations relatives aux postes de bilan.

Note 3.1. Répartition des créances sur les établissements de crédits par durée résiduelle :

Créances (En milliers d'euros)	Durée résiduelle							Total 2006	Total 2005
	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées			
Etablissements de crédit									
Comptes et prêts :									
A vue	2 828				2 828	12	2 840	5 458	
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0	
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0	
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts subordonnés				2 160	2 160	10	2 170	2 165	
Total	2 828	0	0	2 160	4 988	22	5 010	7 623	
Provisions							0	0	
Valeurs nettes au bilan							5 010	7 623	
Operations internes au crédit agricole									
Comptes ordinaires	59 271				59 271	194	59 465	183 582	
Comptes et avances à terme	65 088	59 655	123 713	299	248 755	5 421	254 176	372 113	
Prêts subordonnés				77 800	77 800	56	77 856	84 265	
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	124 359	59 655	123 713	78 099	385 826	5 671	391 497	639 960	
Provisions							0	0	
Valeurs nettes au bilan							391 497	639 960	

Les prêts subordonnés et participatifs s'élèvent à 80 027 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 27 882 K€

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 3.2. Répartition des opérations avec la clientèle par durée résiduelle :

Créances (En milliers d'euros)	Durée résiduelle							Total 2006	Total 2005
	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées			
Operations avec la clientèle									
Créances commerciales	12 714	0	0	0	12 714	4	12 718	15 878	
Autres concours à la clientèle	1 065 826	1 076 557	2 405 944	3 115 257	7 663 584	48 665	7 712 249	6 750 959	
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Crédit bail et location avec option d'achat					0		0		
Location simple					0		0		
Sous-total	1 078 540	1 076 557	2 405 944	3 115 257	7 676 298	48 669	7 724 967	6 766 837	
Comptes ordinaires débiteurs	74 847				74 847	858	75 705	68 571	
Valeurs brutes	1 153 387	1 076 557	2 405 944	3 115 257	7 751 145	49 527	7 800 672	6 835 408	
Provisions							102 695	98 620	
Valeurs nettes au bilan							7 697 977	6 736 788	

Note 3.3. Opérations avec la clientèle : Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	31/12/2006					31/12/2005				
	En cours brut	En cours douteux	En cours douteux compromis	Prov / en cours douteux	Prov / en cours douteux compromis	En cours brut	En cours douteux	En cours douteux compromis	Prov / en cours douteux	Prov / en cours douteux compromis
Particuliers	3 757 187	43 037	12 689	29 438	10 067	3 229 528	36 564	12 112	26 506	9 666
Agriculteurs	480 176	22 177	10 696	15 594	9 373	488 206	23 636	11 342	15 798	10 047
Autres professionnels	1 385 155	32 362	13 568	21 698	11 265	1 231 467	30 761	14 877	20 347	12 125
Société financières	17 948	1 276	142	1 249	121	10	0	0	0	0
Entreprises	1 162 274	37 967	10 920	34 522	10 310	930 683	43 628	11 142	35 691	10 503

Collectivités publiques	954 098	702	0	18	0	920 435	1 342	26	164	26
Autres agents économiques	43 834	194	88	177	88	35 079	141	55	113	52
Total	7 800 672	137 715	48 103	102 696	41 224	6 835 408	136 072	49 554	98 619	42 419

Note 3.4. Créances éligibles au refinancement de la banque centrale :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Créances sur établissements de crédit	396 506	647 583
Eligibles	0	0
Non éligibles	390 813	640 331
Créances rattachées	5 693	7 252
Provisions	0	0
Créances sur la clientèle	7 697 977	6 736 790
Eligibles	0	0
Non éligibles	7 751 145	6 786 823
Créances rattachées	49 527	48 587
Provisions	102 695	98 620
Total net	8 094 483	7 384 373

Note 3.5. Titres de transaction, de placement, titres de l'activité de portefeuille et Titres d'investissement :

(En milliers d'euros)	2006					2005
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total 2006	Total 2005
Effets publics et valeurs assimilées :					0	0
Dont surcote restant à amortir					0	0
Dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées					0	0
Provisions					0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :	171	211 452		227 344	438 967	
Emis par organismes publics	0	0	0	0	0	0
Autres émetteurs	171	211 452	0	227 344	438 967	232 451
Dont surcote restant à amortir					0	
Dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées	0	500	0	4 222	4 722	4 572
Provisions	0	2 269	0	0	2 269	1 188
Valeurs nettes au bilan	171	209 683	0	231 566	441 420	235 835
Actions et autres titres à revenu variable	0	122	2 353		2 475	156 243
Créances rattachées					0	0
Provisions			144		144	839
Valeurs nettes au bilan	0	122	2 209	0	2 331	155 404
Total valeurs nettes	171	209 805	2 209	231 566	443 751	391 239
Valeurs estimatives	171	244 452	2 209	232 804	479 465	422 885

La ventilation s'entend hors actions propres

La valeur estimative s'entend hors créances rattachées

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 35 180K€ au 31/12/06 contre 24 363 K€ au 31/12/05

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 2 231K€ au 31/12/06 contre 1 989 K€ au 31/12/05

Note 3.5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	En cours nets 2006	En cours nets 2005
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	255 562	220 795
Sociétés financières	167 542	162 406
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	20 647	8 038
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	443 751	391 239

La ventilation du portefeuille s'entend hors actions propres.

Note 3.5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(En milliers d'euros)	Année 2006				Année 2005			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	189 936	0	0	189 936	152 127	0	0	152 127
Titres non cotés (1)	77 672	0	173 834	251 506	80 324	0	156 243	236 567
Créances rattachées	4 722	0	0	4 722	4 572	0	0	4 572
Provisions	2 163	0	250	2 413	1 188	0	839	2 027
Valeurs nettes au bilan	270 167	0	173 584	443 751	235 835	0	155 404	391 239

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français : 160 335 K€ ;

Dont OPCVM de capitalisation : 156 323 K€ ;

OPCVM étrangers : 13 128 K€.

Remarque : la ventilation s'entend hors actions propres

Note 3.5.3. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe par durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2006	Total 2005
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 054	18 035	146 785	92 734	267 608	4 722	272 330	237 023
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions							2 163	1 188
Valeurs nettes au bilan							270 167	235 835

Note 3.6. Titres de participation et de filiales.

Note 3.6.1. Tableau des titres de participations :

(En milliers d'euros)	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultat	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Année
				Brutes	Nettes			
I. Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité								
A. Titres de participation détenus dans les établissements de crédit								
B. Autres parts dans les entreprises liées								
Simcad	5 008	193	100,00%	5 007	5 007	1 000	177	2005
Valpeyrouse	1 520	94	99,90%	1 522	1 522	200	122	2005
Capida	10 000		100,00%	10 000	10 000			premier exercice
C. Autres titres de participations				16 529	16 529	1 200		
S.A.S. rue la Boétie	1 615 917	8 376 379	2,94%	302 167	302 167	64 774	767 590	2006
S.A.S. sacam développement	730 622	2 811	2,95%	21 522	21 522	6 649	10 129	2006
S.N.C. crédit agricole titres	15 245	22 478	2,55%	1 483	1 483		1 111	2005
S.A. defitech	2 550	1 368	33,34%	2 455	940		-399	2005

S.A.S. MONECAM finances	2 782	111	34,00%	901	901		190	2005
S.A.S. sacam fireca	74 700	23 828	2,79%	2 080	1 369		-1 730	2005
SAS sacam international	900 040		2,94%	26 438	26 438			premier exercice
SAS ariane	650	2	33,34%	1 016	368		612	2005
II. Participations dont la valeur d'inventaire est < 1% du capital de la caisse régionale				358 062	355 188	71 423		
- Participation dans les Ets de Crédit				0	0	0		
- Autres parts dans les entreprises liées				7 186	7 186			
- Autres titres de participations				78 523	77 335			
Total parts dans les entreprises liées et participations				460 300	456 238	72 623		

Note 3.6.2. Valeur estimative des titres de participations :

(En milliers d'euros)	Année 2006		Année 2005	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	17 189	17 752	7 189	7 753
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	6 525	6 525	5 627	5 627
Créances rattachées	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0
Sous-total parts dans les entreprises liées	23 714	24 278	12 816	13 380
Titres de participation				
Titres non cotés	435 292	930 259	346 430	609 089
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	1 295	1 295	1 148	1 148
Créances rattachées	228	0	163	0
Provisions	4 062	0	3 954	0
Sous-total titres de participation	432 753	931 554	343 787	610 237
Autres titres détenus à Long Terme				
Titres non cotés	2	2	4	4
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	4 676	4 676	5 551	5 551
Créances rattachées	31	0	38	0
Provisions	0	0	0	0
Sous-total autres titres détenus à Long Terme	4 709	4 679	5 593	5 555
Total	461 176	960 511	362 196	629 172

Note 3.7. Variation de l'actif immobilisé :

Immobilisations financières 2006.					
(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/05	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	Valeur au 31/12/06
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	7 189	10 000	0	0	17 189
Av. En comptes courants d'associés	5 627	1 000	102	0	6 525
Provisions	0	0	0	0	0
Titres de participation :					

Valeurs brutes	336 428	26 463	23	0	362 868
Av. En comptes courants d'associés	1 148	222	75	0	1 295
Av. Ou prêts destinés à capitalisation	10 002	65 259	2 838	0	72 423
Provisions	3 954	157	50	0	4 061
Autres titres détenus à Long Terme :					
Valeurs brutes	4	0	2	0	2
Av. En comptes courants d'associés	5 551	0	875	0	4 676
Provisions	0	0	0	0	0
Créances rattachées	201	65	7	0	259
Valeurs nettes au bilan	362 196	102 852	3 872	0	461 176

Immobilisations corporelles et incorporelles 2006.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/05	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements (2)	Valeur au 31/12/06
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeurs brutes	201 077	13 885	10 953	0	204 009
Amortissements et provisions	-103 734	-14 042	9 467	0	-108 309
Immobilisations corporelles données en location					
Valeurs brutes	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	11 462	164	8	0	11 618
Amortissements et provisions	-9 954	-78	8	0	-10 024
Créances rattachées					
Valeurs brutes	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan	98 851	-71	1 486	0	97 294

Note 3.8. Les autres actifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Autres actifs (1)	39 890	34 544
Instruments conditionnels achetés	433	548
Comptes de stock et emplois divers	73	73
Débiteurs divers	39 232	33 761
Comptes de règlement	152	162
Capital souscrit non versé	0	0
Comptes de régularisation	142 120	147 320
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	68 673	73 018
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 406	1 691
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	71 154	71 865
Charges à répartir	268	323
Autres comptes de régularisation	619	423
Valeurs nettes au bilan	182 010	181 864

(1) les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées. Ils n'incluent pas les actions propres :

— Actions propres 2006 : 178

— Actions propres 2005 : 193

Note 3.9. Les provisions inscrites en déduction de l'actif :

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/05	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/06
Provisions déduites de l'actif					
Sur interbancaire	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	98 620	73 679	68 766	-838	102 695
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0
Sur portefeuilles titres (placement, TAPA et investissement)	2 027	2 807	2 421	0	2 413
Sur participations et autres titres détenus à Long Terme	3 954	157	50	1	4 062
Autres	723	242	376	0	589
Total des provisions - Actif	105 324	76 885	71 613	-837	109 759

Note 3.10. Répartition des dettes envers les établissements de crédit par durée résiduelle :

Dettes (En milliers d'euros)	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2006	Total 2005
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts								
A vue	813	0	0	0	813	0	813	551
A terme	0	2 160	0	0	2 160	9	2 169	2 189
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	813	2 160	0	0	2 973	9	2 982	2 740
Opérations internes au crédit agricole								
Comptes ordinaires	37 427	0	0	0	37 427	139	37 566	30 000
Comptes et avances à terme	867 103	1 284 230	1 792 738	1 780 966	5 725 037	12 395	5 737 432	5 213 656
Valeurs au bilan	904 530	1 284 230	1 792 738	1 780 966	5 762 464	12 534	5 774 998	5 243 656

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale.

Note 3.11. Répartition des comptes créditeurs à la clientèle.

Note 3.11.1 Par durée restant à courir.(En milliers d'euros)

Dettes	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2006	Total 2005
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 176 315	0	0	0	2 176 315	129	2 176 444	2 073 839
Comptes d'épargne à régime spécial :	52 787	0	0	0	52 787	0	52 787	33 407
A vue	52 787				52 787	0	52 787	33 407
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes créditeurs à terme	36 810	8 326	3 772	705	49 613	776	50 389	31 342
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
A vue	0	0	0	0	0	0	0	0
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	2 265 912	8 326	3 772	705	2 278 715	905	2 279 620	2 138 588

Note 3.11.2. Par agents économiques :

(En milliers d'euros)	2006	2005
Particuliers	1 359 887	1 287 121
Agriculteurs	179 328	163 686
Autres professionnels	167 757	156 721
Société financières	1 321	1 994
Entreprises	481 607	436 139
Collectivités publiques	5 292	4 720
Autres agents économiques	84 428	88 207
Divers		
Total	2 279 620	2 138 588

Note 3.12. Répartition des dettes représentées par un titre par durée résiduelle : (en milliers d'euros)

Dettes	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2006	Total 2005
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	20	80	0	0	100	1	101	526
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables :	55 846	13 745	1 250	0	70 841	338	71 179	19 391
Emis en France (1)					0		0	
Emis à l'étranger					0		0	
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	55 866	13 825	1 250	0	70 941	339	71 280	19 917

Note 3.13. Les autres passifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Autres passifs (2)	61 221	34 430
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	87	70
Comptes de règlement	398	575
Créditeurs divers	39 851	28 980
Versements restant à effectuer sur titres	20 885	4 805
Autres	0	
Comptes de régularisation	114 850	77 395
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	34 365	14 965
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	11 525	4 703
Produits constatés d'avance et charges à payer	67 620	54 598
Autres comptes de régularisation	1 340	3 129
Valeurs au bilan	176 071	111 825

(1) Les montants incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

Note 3.14. Provisions pour risques et charges :

En milliers d'euros	Solde au 31/12/05	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/06
Provisions						
Pour autres engagements sociaux (1)	1 383		-98			1 285
Pour risques d'exécution engagements par signature	999	1 033	-95	-571		1 366
Pour risques fiscaux (2)	13 202		-302	-509		12 391
Pour risques liés aux encours(3)	15 929	6 361				22 290
Pour impôts (4)	2 415		-694			1 721
Sur participations						0
Pour risque de déséquilibre dû à l'épargne logement (5)	20 620	3 458		-7 739		16 339
Pour risques opérationnels (6)	16 809			-2 233		14 576
Pour risques et charges (7)	1 799	1 916	-270	-1 260		2 185
Valeur au bilan	73 156	12 768	-1 459	-12 312	0	72 153

Provision médaille du travail.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Provision sur base collective sur encours sains. En 2006 il a été appliqué un coefficient correcteur élaboré par référence à un taux de provisionnement historique de la Caisse régionale sur 10 ans et à une projection à horizon de 2 ans des évolutions théoriques des provisions.

(4) Comprend notamment les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(5) Voir note 3-15 ci-après.

(6-7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Note 3.15. Epargne Logement : Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne		
(En millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	155	102
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	915	925
Ancienneté de plus de 10 ans	821	1 022
Total plans d'épargne-logement	1 891	2 049
Total comptes épargne-logement	432	449
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 323	2 498

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'Etat.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement		
(En millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement :	46	61
Comptes épargne-logement :	116	127
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	162	188

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement		
(En millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,8	-0,0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1,5	1,2
Ancienneté de plus de 10 ans	6,6	15,5
Total plans d'épargne-logement	8,9	16,7
Total comptes épargne-logement	7,5	4,0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16,4	20,7

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(En millions d'euros)	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Plans d'épargne logement	16.7	0.0	7,8	8.9
Comptes épargne logement :	4.0	3.5	-0,0	7.5
Total provisions au titre des contrats épargne logement	20.7	3.5	7.8	16.4

Note 3.16. Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Montant 2006	Montant 2005
Dettes subordonnées (1) (2)								
Dettes subordonnées à terme	0	0	75 136	38 294	113 430	1 584	115 014	115 019
Emprunts participatifs	2 058	0	0	0	2 058	38	2 096	2 107
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales	0	0	15 767	36 063	51 830	0	51 830	36 047
Valeurs au bilan	2 058		90 903	74 357	167 318	1 622	168 940	153 173

Les Dettes subordonnées à terme sont à taux fixe. La charge d'intérêts s'élève à 5 621 K€.0

Note 3.17.1. Engagements sociaux : Avantages postérieurs à l'emploi, Régimes à prestations définies.

— Définition : Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique les modalités pratiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des engagements de retraite et avantages similaires telles que définies par l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ayant couvert ses engagements par une police d'assurance éligible auprès de PREDICA, cette dernière a fourni les éléments chiffrés permettant de servir les tableaux ci-après.

(En milliers d'euros)		31/12/2006	31/12/2005
Variation dette actuarielle.	Dettes actuarielles au 31/12/n-1	30 352	25 562
	Coût des services rendus sur la période	1 324	1 101
	Coût financier	1 159	1 353
	Cotisations de l'employé		0
	Modification / Réduction / liquidation de plan		0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		0
	Indemnités de cessation d'activité		0
	Prestations versées (obligatoire)	-756	-720

(Gains) / pertes actuariels *	-2	3 056
Dette actuarielle au 31/12/n	32 077	30 352

(En milliers d'euros)		31/12/2006	31/12/2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 324	1 101
	Coût financier	1 160	1 354
	Rendement attendu des actifs sur la période	-1 184	-1 068
	Amortissement du coût des services passés	0	0
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	341	2 303
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	0	0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	0
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 641	3 690

(En milliers d'euros)		31/12/2006	31/12/2005
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	29 599	25 640
	Ecart de change	0	0
	Rendement attendu des actifs	1 183	1 068
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-343	752
	Cotisations de l'employeur	2 439	2 890
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	-31
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-756	-720
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	32 122	29 599

(En milliers d'euros)		31/12/2006	31/12/2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	32 077	30 352
	Coût des services passés non comptabilisés	0	0
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
	Dette actuarielle nette fin de période	32 077	30 352
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	32 122	29 599
	Position nette (passif) / actif fin de période	-45	753

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes précise que les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles. Rendement des actifs des régimes : Hypothèses actuarielles utilisées en 2006.

— Les taux d'actualisation – 3.82% Indemnité de Fin de Carrière – 4,50% Retraite complémentaire cadres direction - 4,23% Retraite complémentaire des présidents et vice-présidents.

— les taux de rendement attendus des actifs du régime respectivement 4%, 4% et 3.97%

— Les taux attendus d'augmentation des salaires - >30 ans : 4% - <30 ; 50>: 3% - >50 ans : 2,5%

— Table de mortalité INSEE TF TH 00-02 (l'abandon de la table INSEE 98F a entraîné un engagement supplémentaire de 56 K€ environ)

Note 3.17.2. Rémunération des dirigeants :

Population : Président, vices présidents, cadres de direction	Montant (En milliers d'euros)
Les traitements et les salaires,	1 887

Dont avantages en nature	227
Dont gratification,	307
Cotisations organismes sociaux,	1 036
Intéressement et autres rémunérations payés au cours de l'exercice	193

Note 3.17.3. Droit individuel de formation :

Le total des droits acquis pour 2005 s'élève à 34.292 heures

Le total des droits acquis sur 2006 s'élève à 34.082 heures

Le total des droits utilisés au 31.12.2006 s'élève à 37.030 heures

Le total des droits restants s'élève à 69.062 heures soit une moyenne de 36 heures par agent. Ce total des droits restants ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation.

Note 3.18. Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Autres FRBG	10 660	10 660
Valeurs au bilan	10 660	10 660

Note 3.19. Variation des fonds propres (avant répartition).

(En milliers d'euros)	Capital (1) (2) (3)	Primes et réserves	Ecarts conversion réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investis- sement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2004	70 658	576 849	29	0	63 623	711 159
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2004					-8 902	-8 902
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves	0	54 721				54 721
Affectation du résultat social 2004					-54 721	-54 721
Report à nouveau débiteur		-4 428				-4 428
Résultat de l'exercice 2005					82 723	82 723
Autres variations		-1 413				-1 413
Solde au 31 Décembre 2005	70 658	625 729	29	0	82 723	779 139
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005					-11 460	-11 460
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		71 263				71 263
Affectation du résultat social 2005					-71 263	-71 263
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2006					93 151	93 151
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2006	70 658	696 992	29	0	93 151	860 830

(1) Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15.25€) est de 2 649 994

(2) Le nombre de CCI (d'un nominal de 15.25€) est de 825 000 dont 1 366 détenus en propres par la Caisse Régionale

(2) Le nombre de CCA (d'un nominal de 15.25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

(En milliers d'euros)	2006	2005
Capitaux propres	860 830	779 139
Fonds pour risques bancaires généraux	10 660	10 660
Dettes subordonnées	168 940	153 173
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Total des fonds propres	1 040 430	942 972

Note 4. – Informations relatives au hors bilan et opérations assimilées.

Note 4.1. Opérations à terme en devises non dénouées :

Opérations de change (En milliers d'euros)	2006		2005	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	9 718	9 714	7 436	7 432
Devises	4 757	4 757	3 760	3 760
Euros	4 961	4 957	3 676	3 672
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	9 718	9 714	7 436	7 432

Note 4.2. Opérations sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'euros) Type d'opération	2006				2005	
	Opérations de couverture		Opérations autres que couvertures		Total 2006	Total 2005
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
Opérations fermes						
SWAPS de taux d'intérêt	0	1 063 911			1 063 911	1 293 214
Options sur swap de taux d'intérêt	0	0			0	0
FRA	0	0			0	0
Total	0	1 063 911	0	0	1 063 911	1.293.214
Opérations conditionnelles						
Options sur swaps de taux prêteur	0	0	0	15 000	15 000	0
Options sur swaps de taux emprunteur	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt terme cond. achetés	0	10 462	0	0	10 462	13.589
Instruments de taux d'intérêt terme cond. vendus	0	14 997	0	0	14 997	46.739
Instruments de taux change à terme conditionnel achetés	0	13 756	0	0	13 756	46.739
Instruments de taux change à terme conditionnel vendus	0	13 756	0	0	13 756	20.539
Total	0	1 116 882	0	15 000	1 131 882	1 420 820

Note 4.3. Opérations sur instruments financiers à terme : répartition par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	Répartition par durée restant à courir								
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0		0	0	0	0	0
Options de taux	0	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0
FRA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	416 840	478 483	168 588	416 840	478 483	168 588	0	0	0
Swaps de devises	27 511	0	0	27 511	0	0	0	0	0
Caps, floors, collars	109	0	25 350	109	0	25 350	0	0	0
Dérivés de crédit	0	198 089	0	0	198 089	0	0	0	0

Sous total	444 460	691 572	193 938	444 460	691 572	193 938	0	0	0
Opérations de change à terme	19 432			19 432	0	0	0	0	0
Total général	463 892	691 572	193 938	463 892	691 572	193 938	0	0	0

Note 4.4. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés :

— Cadre général : Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA S.A., les autres CR, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole ASSET Management, BFT, BGPI, SOFINCO... Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole S.A. qui prennent en compte :

- La nature de l'activité de la contrepartie,
- La notation interne du groupe Crédit Agricole,
- Le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

— Les instruments dérivés :

Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture.

Comme précisé dans le cadre général ci-dessus, les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole, soit sont des établissements financiers majeurs.

La juste valeur précisée à titre indicatif dans le tableau ci dessous est :

- Pour les swaps, donnés par les contreparties
- Pour les Caps et Floors, égale à la valeur comptable de la prime.

(En milliers d'euros)	31/12/2006	
	Total juste valeur	En cours notionnel
Futures		
Options de change		
Options de taux		
F.r.a.		
Swaps de taux d'intérêt	3 310	1 063 911
Swaps de devises		
Caps, floors, collars	0	25 459
Dérivés de crédit, swaptions	-41	213 089
Autres		
Total	3 269	1 302 459

Note 5. – Informations relatives au compte de résultat.

Note 5.1. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :

(En milliers d'euros)	2006	2005
Produits d'intérêts :	378 535	359 581
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 310	1 697
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 283	30 824
Sur opérations avec la clientèle	323 772	296 709
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 959	8 800
Autres intérêts et produits assimilés	16 211	21 551
Charges d'intérêts :	213 884	189 326
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 732	6 029
Sur opérations internes au Crédit Agricole	192 182	171 121
Sur opérations avec la clientèle	14 680	10 437
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 290	478
Autres intérêts et charges assimilées	0	1 261
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	164 651	170 255

Note 5.2.1. Revenus des titres à revenus fixes :

(En milliers d'euros)	2006	2005
Titres de placement	945	504
Codevi		
Titres d'investissement	9 014	8 296
Operations diverses sur titres		
Revenus des titres a revenus fixes	9 959	8 800

Note 5.2.2. Revenus des titres à revenu variable :

(En milliers d'euros)	2006	2005
Titres de placement	2	19
Parts dans les entreprises liées	858	1 710
Titres de participation et autres titres détenus a Long Terme	24 686	18 887
Actions propres	2	3
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Operations diverses sur titres		
Revenus des titres a revenus variables	25 548	20 619

Note 5.3. Produit net des commissions :

(En milliers d'euros)	2006			2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	149	40	109	131	32	99
Sur opérations internes au crédit agricole	29 908	6 847	23 061	24 229	5 966	18 263
Sur opérations avec la clientèle	39 066	215	38 851	30 663	215	30 448
Sur opérations Sur titres	0	141	-141	0	87	-87
Sur opérations de change	155		155	169	0	169
Sur opérations Sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers	84 118	9 615	74 503	79 503	9 573	69 930
Dotations/reprises risques et charges	94	242	-148	0	0	0
Total	153 490	17 100	136 390	134 695	15 873	118 822

Note 5.4. Solde des opérations sur portefeuilles de négociations :

(En milliers d'euros)	2006	2005
Solde des opérations sur titres de transaction	-57	104
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	253	322
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	132	144
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	328	570

Note 5.5. Solde des opérations sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions	2 582	705
Reprises de provisions	2 341	919
Dotation ou reprise nette aux provisions	-241	214
Plus-values de cession réalisées	1 080	2 921
Moins-values de cession réalisées	85	4

Solde des plus et moins-values de cession réalisées	995	2 917
Frais d'acquisition	-2	-38
Solde des opérations sur titres de placement	752	3 093

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions	224	0
Reprises de provisions	80	0
Dotation ou reprise nette aux provisions	-144	0
Plus-values de cession réalisées	0	0
Moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-144	0

Note 5.6. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

(En milliers d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Autres produits d'exploitation bancaire :		25 957		24 051
Quote part des opérations bancaires faites en commun		19		0
Charges d'exploitation bancaires refacturées	0			0
Transfert de charges d'exploitation bancaire		0		0
Produits divers d'exploitation bancaire		24 007		21 834
Quote part des opérations faites en commun		1		4
Produits accessoires		1 929		2 213
Reprises de provisions pour risques et charges		0		0
Autres charges d'exploitation bancaire :	1 962		1 594	
Quote part des opérations bancaires faites en commun	119		143	
Produits bancaires rétrocédés	0		0	
Charges diverses d'exploitation bancaire	1 843		1 451	
Quote part des opérations faites en commun	0		0	
Dotations aux provisions pour risques et charges	0		0	

Note 5.7. Charges générales d'exploitation.

Note 5.7.1. Frais de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Salaires et traitements (1):	59 584	59 059
Charges sociales :	29 831	32 149
Dont charges de retraite	8 145	10 018
Intéressement	11 949	10 746
Participation	3 718	3 317
Impôts et taxes sur rémunérations	7 114	7 175
Transfert de charges	0	0
Total des frais de personnel	112 196	112 446

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste [U+x0093] salaires et traitements [U+x0094] ainsi que les dotations nettes de provisions pour risques et charges.

Note 5.7.2. Autres frais administratifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Impôts et taxes	5 907	5 550
Services extérieurs	65 390	64 010
Autres frais administratifs	-688	-902
Transfert de charges	-274	-220
Total des frais administratifs	70 335	68 438

Note 5.7.3. Effectif par catégorie (Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégorie de personnel	31.12.06	31.12.05
Cadres	401	408
Tau	890	824
Employés	518	548
Total	1 809	1 780

Note 5.8. Coût du risque : Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes, à l'exception des provisions, pertes sur créances irrécouvrables et récupération sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions	76 870	100 440
Provisions sur créances douteuses	74 567	93 174
Autres provisions	2 303	7 266
Reprises de provisions	64 599	94 446
Reprises de provisions sur créances douteuses	60 461	93 786
Autres reprises de provisions	4 138	660
Variation des provisions	12 271	5 994
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	606	1 004
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	5 012	17 018
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	667	758
Coût du risque	17 222	23 258

Note 5.9. Résultat net sur actifs immobilisés :

(En milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations financières		
Dotations aux provisions :		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme	157	576
Reprises de provisions		
Sur titres d'investissement	0	3
Sur parts dans entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme	50	494
Dotation ou reprise nette aux provisions		
Sur titres d'investissement	0	3

Sur parts dans entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme	-107	-82
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme	6	834
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme	0	414
Pertes sur créances liées à des titres de participation		0
Solde des plus et moins-values de cession		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme	6	420
Solde en perte ou en bénéfice	-101	341
Immobilisations corporelles et incorporelles :		
Plus-values de cession	261	1 840
Moins-values de cession	1 102	914
Solde en perte ou en bénéfice	-841	926
Résultat net sur actifs immobilisés	-942	1 267

Note 5.10. Charges et produits exceptionnels :

(En milliers d'euros)	Dotation provision charges exceptionnelles	Dotation provision charges exceptionnelles
	2006	2005
Total	0	26 092

Note 5.11. Impôt sur les bénéfices : Il n'est pas comptabilisé d'impôts différés dans les comptes individuels à l'exception des provisions pour impôts différés relatives à des opérations ponctuelles telles que la participation à des opérations de leasing fiscaux par le biais de GIE. Les provisions pour risques fiscaux sont incluses sous cette rubrique.

(En milliers d'euros)	Au 31.12.2006
Impôt sur les bénéfices	44 552
Dotations aux provisions pour impôts (IS)	0
Reprise de provisions pour impôts (IS)	990
Total	43 562

Notes 6. – Autres informations.

Note 6.1. Projet d'affectation du résultat :

(En milliers d'euros)	Résultat à affecter	Affectation des excédents	
		Conservés	Distribués
Résultat net	93 151		
Report à nouveau : changement de méthode	0		
Intérêts aux parts aux CL	1 404		1 404
Dividendes aux CCI	4 975		4 975

Dividendes aux CCA détenus par CA SA	6 985		6 985
Réserve légale	59 840	59 840	
Autres réserves	19 947	19 947	
Total	93 151	79 787	13 364

Note 6.2. Publicité des honoraires des commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)	Cabinet Ernst & Young	Cabinet FIDUREL
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés	154	66
Missions accessoires	/	/
Autres prestations		
Juridique, fiscale et sociale	/	/
Technologie de l'information	/	/
Autres	/	/
Total	154	66

0702968